



© Jean-Paul Villegas

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Pays de Fayence
Provence d'Azur

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	4
Vos élus	6
Les commissions intercommunales.....	8
Nos compétences.....	9
Une équipe à votre écoute	10
Ressources Humaines.....	13
Budgets 2021	14
Marchés publics et taxe de séjour	17
Le CRTE	18
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	20
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	26
DÉCHETS.....	34
SPORT, TOURISME, CULTURE.....	42
LIEN SOCIAL - SANTÉ	52
EAUX ET ASSAINISSEMENT	64

Directeur de la publication :

René UGO

Conception, rédaction :

Karine MARTIN

Infographie, mise en page et impression :

Creamania communication

Crédits photos :

- OTI Pays de Fayence
- Jean-Paul VILLEGAS
- Communauté de Communes du Pays de Fayence
- Nico GOMEZ
- Coralie TRILLEAU

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2021 s'est inscrite, tout comme 2020, sous le signe de la crise sanitaire. Malgré cela, les élus et les équipes communautaires ont su garder le cap et je tiens à saluer leur engagement sans faille dans ce contexte dégradé. Je remercie également le milieu associatif, les professionnels de santé, les bénévoles et tous ceux qui ont œuvré dans la lutte contre la Covid-19 sur notre territoire.

Première année complète suite à l'élection des conseillers communautaires, les élus ont unanimement arrêté une feuille de route à travers le Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Ils ont convergé vers une vision stratégique partagée du territoire avec notamment pour enjeux forts la préservation des ressources en eau, la réduction des déchets et le maintien de services publics de qualité et de proximité.

La gestion de l'eau en régie intercommunale est une vision moderne et solidaire pour mener à bien les importants travaux de réfection des réseaux et équipements du territoire. Depuis le 1er janvier 2020, ce service s'est structuré et professionnalisé : travail de géolocalisation des réseaux et d'informatisation des données, mise en place d'un système de télésurveillance des installations et d'un service d'astreinte pour une réactivité des équipes 24h/24, alerte des abonnés par SMS... Provisoirement installés dans des locaux inadaptés aux besoins des services, notamment en termes de stockage, la Maison de l'Eau qui a été livrée début 2022 permet aux agents de travailler dans de meilleures conditions et d'améliorer la qualité d'accueil et d'accessibilité du public.

De nombreuses actions ont également été lancées pour une meilleure gestion de nos déchets avec la mise en place progressive, à l'horizon 2024, de la redevance incitative. Pionnière en Région PACA, la CCPF réforme sa fiscalité liée aux déchets pour réduire les tonnages d'ordures ménagères. La mise en place de colonnes aériennes pour la collecte des cartons et des vêtements, la distribution de composteurs, le recrutement de deux ambassadeurs de tri s'inscrivent dans cette même volonté d'une gestion économe de nos déchets.

Il s'agit d'enjeux forts avec l'ouverture du site du Vallon des Pins sur la commune de Bagnols-en-Forêt dont les premiers flux ont été apportés en avril 2022.

Bien sûr, la transition écologique touche d'autres domaines tels que la mobilité ou la gestion durable de nos forêts. L'élaboration du Projet Alimentaire Territorial, lancé en octobre 2021, va permettre de redéfinir à l'échelle du territoire, un écosystème vertueux assurant une alimentation saine, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite localement dans le cadre d'une agriculture durable.

En découle une autre des priorités pour notre intercommunalité : celle de la santé. Lutter contre la dégradation de la démographie médicale, faciliter l'accès aux soins et développer les actions de prévention... autant d'actions menées en partenariat avec le Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé (GAPS). Cet important travail a permis, en septembre 2021, la labellisation officielle de la « Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Fayence ». Autre projet lancé durant l'année : un appel à projet pour la reconnaissance d'une « Maison Sport-Santé » pour développer des actions dans ce domaine.

Le sport qui a aussi été à l'honneur durant cette année 2021 avec la fin du chantier de la base d'aviron. Equipement sportif reconnu nationalement comme « centre de préparation aux Jeux » de Paris 2024, le bâtiment accueillera le club local tout comme des sportifs de haut niveau, nationaux ou internationaux.

Au-delà de ces faits marquants de l'année 2021, le rapport d'activité permet de souligner le travail de tous nos agents et de communiquer sur des aspects souvent méconnus des actions menées par l'intercommunalité. Je vous laisse les découvrir au fil des pages et vous en souhaite une excellente lecture.

Très cordialement,

René UGO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. UGO', written over a horizontal line.



Organisation Institutionnelle

VOS ÉLUS.....	6
LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES.....	8
COMPÉTENCES CCPF.....	9
ORGANIGRAMME DES SERVICES.....	10
RH CHIFFRES.....	13
BUDGETS 2021.....	14
MARCHÉS PUBLICS ET TAXE DE SÉJOUR.....	17
CRTE.....	18

VOS ÉLUS

Organe délibérant de la Communauté de communes du Pays de Fayence, le conseil communautaire réunit 30 élus issus de ses neuf communes membres. Réunis pour la première fois en juillet 2020, les conseillers communautaire ont élu René UGO en tant que Président de la C.C.P.F.

Epaulée par 8 Vice-Présidents, maires du territoire, cette assemblée règle par ses délibérations les compétences qui lui ont été transférées. Les conseils communautaires se tiennent dans la salle Saint Jean-Baptiste de Fayence.



UGO René
Président
Maire de Seillans



HUET Jean-Yves
1^{er} Vice-Président délégué aux finances
et à l'aménagement du territoire
Maire de Montauroux



MARTEL Nicolas
3^{ème} Vice-Président délégué
au développement économique
Maire de Saint-Paul-en-Forêt



De CLARENS Patrick
5^{ème} Vice-Président
délégué à l'agriculture
Maire de Mons



CAVALLIER François
7^{ème} Vice-Président délégué
au numérique et à la jeunesse
Maire de Callian



HENRY Bernard
2^{ème} Vice-Président
délégué à la santé et au social
Maire de Fayence



BOUCHARD René
4^{ème} Vice-Président
délégué aux déchets
Maire de Bagnols-en-Forêt



FELIX Michel
6^{ème} Vice-Président délégué
aux forêts, lacs et espaces naturels
Maire de Tanneron



BOUGE Camille
8^{ème} Vice-Président
délégué à la Culture et au Tourisme
Maire de Tourrettes

Bagnols-en-Forêt



CAUVY
Brigitte



SAILLET
Jérôme

Callian



COURANT
Aurélie



REZK
Michel

Tanneron



ALEXANDRE
Coraline

Mons



MARIET
Claudette

Saint-Paul-en-Forêt



ROBBE
Myriam

Fayence



LEFEBVRE
Ophélie



DUMESNY
Patrice



PERRET
Michèle



MARIN
Daniel



ORFEO
Marco

Seillans



BLANC
Maryvonne



FAUR
Loïs

Tourrettes



MENUT
Elisabeth



RAYNAUD
Michel

Montauroux



MANKAI
Marie-José



DURAND-TERRASSON
Philippe



BERNARD
Laurence



COULON
Christian



THEODOSE
Christian

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Les commissions intercommunales sont des groupes de travail chargés d'examiner et de préparer les principaux dossiers soumis au conseil communautaire. Elles formulent des avis consultatifs destinés à éclairer les conseillers communautaires préalablement à leurs délibérations. Le Président de la C.C.P.F. en est le Président de droit. Pour cette mandature 2020-2026, dix commissions ont été constituées.



FINANCES

Jean-Yves HUET

Ophélie LEFEBVRE, Nicolas MARTEL, Aurore STURM, Josiane LOPEZ, Marie-Paule GALL, Roseline MARTEL, Florent ANDRIEU, Francette ANDRIEU, Dominique SCORDO



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Jean-Yves HUET

Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, François CAVALLIER, Michel RAYNAUD, Jérôme SAILLET, René BOUCHARD, Michel FELIX, Nicolas MARTEL, Patrick De CLARENS, Sylvie ALLEG, Julien AUGIER, Sandrine TROPLENT, Jean FLORIMOND, Barbara CUCH



SANTÉ - SOCIAL

Bernard HENRY

Patrice DUMESNY, Elisabeth MENUT, Maryvonne BLANC, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Martine AUDIBERT, Laurent DENIS, Marie-Christiane BESSI, Sylvie PELISSIER, Michelle FROMENT, Roseline MARTEL, Josiane LOPEZ



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nicolas MARTEL

Christian THEODOSE, Marco ORFÉO, François CAVALLIER, Christian COULON, René BOUCHARD, Camille BOUGE, Coraline ALEXANDRE, Claudette MARIET, Jean-Luc ANTONINI, André MAITREJEAN, Audrey ADJIMI, Sandrine TROPLENT



DÉCHETS

René BOUCHARD

François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Michel RAYNAUD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, Pascale AUGUET OTTAVY, Denise ALEXANDRE, Gaël BEAUMONT, Jean-Denis GASTAUD, Karen BOEHRES



AGRICULTURE

Patrick De CLARENS

Daniel MARIN, Laurence BERNARD, Jérôme SAILLET, Loïs FAUR, Michel FELIX, Nicolas MARTEL, Max COVILI, Jacques GIUSTI, Sylvie ALLEG, Raphaël JOURDAN, Jean-Noël ARTAUD



FORÊTS, LACS & ESPACES NATURELS

Michel FELIX

Daniel MARIN, Michel REZK, Carole CHEVAL-BOIVIN, Jean-Jacques FORNIGLIA, Alain PELASSY, Karen BOEHRES, Jean-François LEZE, Jean-Louis GIRAUD, Jean-Antoine BOTTERO



NUMÉRIQUE - JEUNESSE

François CAVALLIER

Michel RAYNAUD, Laurence BERNARD, Loïs FAUR, Aurélie COURANT, Mégane TURINI, Jacques LEFORESTIER, Bernard MONTAGNE, Yannick BLEVIN, Sylvie PELISSIER, Alexandra FUCHS



TOURISME & CULTURE

Camille BOUGE

Michèle PERRET, Marco ORFEO, René BOUCHARD, Elisabeth MENUT, Brigitte CAUVY, Loïs FAUR, Claudette MARIET, Aurélie COURANT, Jacques BERENGER, Joëlle FABRE, Sandrine TROPLENT, Bernard VIAL, Serge LEIBOVITZ, Arnaud RASKIN



SPORT

Marie-José MANKAÏ

Elisabeth MENUT, Michel REZK, Jeannine RAYNAUD, David CASTEU, Mégane TURINI, Peggy SOHIER, Jean-Yves COATHALEM, Mauro TREMOLANI, Alain DRAU, M. Philippe FENOCCHIO

NOS COMPÉTENCES

La Communauté de communes du Pays de Fayence exerce des compétences obligatoires, optionnelles (choisies dans une liste établie par l'Etat) et facultatives. Depuis le 1er juillet 2021, la CCPF est « autorité organisatrice de la mobilité »

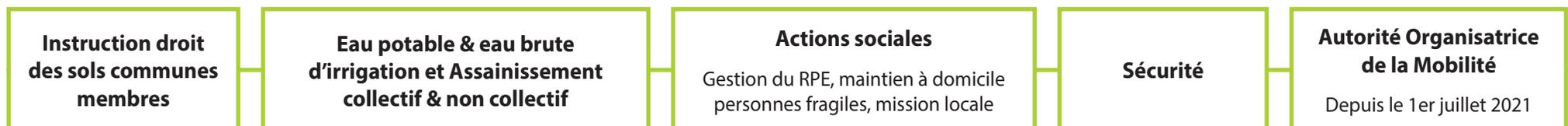
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



COMPÉTENCES OPTIONNELLES



COMPÉTENCES FACULTATIVES



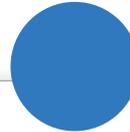
UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



Vivien VIAL

PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SUPPORTS



ACCUEIL
Céline BASSOUR



VIE INSTITUTIONNELLE & COMMUNICATION
Karine MARTIN
Marie STIVANELLO



RESSOURCES HUMAINES
Nathalie VIANEY-TRUC
Candice DEPETRIS - Marjorie ELOY - Caroline CHOLLET



FINANCES
Sophie BEREHOUC
Amélie CALAMEL - Lydie DECLAUDE - Elodie MACRIPO



INFORMATIQUE
Julien HENNEQUIN
Olivier FABRE - Albin LASSAUX



SERVICE TECHNIQUE
Mathieu BLANCHARD
Yannick BRIERE - Thomas MARTINEZ
Mathieu PELASSY - Fabien REPON



ATELIER MECANIQUE
Serge EGEA
Mickaël EGEA - Serge COREIL

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET VIE LOCALE



DÉVELOPPEMENT LOCAL :
Samuel BERTRANDY

AGRICULTURE
Laurent PERICAT

ÉCONOMIE
Sébastien SEMAVOINE

FRANCE SERVICES
Nathalie BOISSAT
David LACHAL - Caroline CHAIGNEAU



SPORTS
(EQUIPEMENTS, ASSOCIATIONS)
Ludovic GANDINO



ESPACES NATURELS
Laurent MILLARD



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS
Gysie ALLART
Annabelle VIZIER

RESEAU MEDIATEM
Yves GUILLERAULT



**OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL**

Xavier BOUNIOL
Edith BAUDET
Nathalie CHARPENET
Chantal CLAUD
Catherine GAMBLIN
Anne-Laure HARDOUIN
Stéphanie LABORDE
Emmanuelle LANZONI
Sylvie MARTINI
Cassandra OUZZAR
Cécile POUSSET
Laëtitia ROLS
Carol TOULET
Audrey THUBERT
Alba BELTRAMOLI



AMENAGEMENT / URBANISME
Nathalie BAUJOIN
Sandrine BIGLIETTO
Lydia MORO
Charlotte PEIRONE
Emmanuelle UGOLINI

DÉCHETS / ENVIRONNEMENT



SERVICE DÉCHETS
Anne GUY

Cellule administrative et technique :
Dominique CHABALIER
Cédric GIUNIPERO
Gaëlle NIEROZ
Tristan PEIRONE
Fanny PIOCH
Sébastien POUSSET
Margaux STAGNARO
Marjorie TREMELLAT

Ambassadeur du tri :
Christophe PAYET
Maxime VARAILHON

Déchetteries :
Julien BERTOT
Serge DARIDE
Brian GRENECHE
Pascal MARTEL
Michel PINOT

Quai de Transfert :
Julien GARCIA



COLLECTE
Fabrice BOURGOUNION

Mohamed BAYA
Mourad BAYA
Wiliam BLONDIN
Jean-Pierre BOUDJADJA
Cyril BOUHET
Vincent BOUHET
Samuel BUSI
Sébastien CAUVIN
Eric CORBISET
Christophe DESNAUX
Ludovic GASTAUD
Christophe GIORDANO
Guillaume GRYZ
Francky HUZLER
Ulysse JUPIN
Maxime LAISNE
Mickaël LE MOINE
Alain MANTECA
Arnaud MIRANDELLE
Philippe NAUDIN
Cédric NOWAK
Hervé PINCHAULT
Thomas PINOT
Florent ROSSINFELD
Matthieu SAUTERON
Florent TALLENT
Vincent TAULIN
Régis WAXIN-SAUR

EAU / ASSAINISSEMENT



PÔLE TECHNIQUE

Benjamin ILIC

Réseaux / Travaux :

Olivier SPATAZZA

Brandon ALEXANDRE - Didier BOYALS

Raymond GRAILLE - Charly MANENTI

Eric MARCHAND - Fabrice TESCHE

Jérémy VOITON

Projet :

Valérie COLAS - Loïc GABRYSCH

Contrôle :

Marion LOONIS

Héloïs BOZEC - Sébastien MOREE

André OLIVIER



PÔLE ADMINISTRATIF

Bruno DELANGLE

Accueil et Administration :

Christian BOTTERO - Yveline CENTOFANTI

Isabelle NORMAND - Déborah PARMENTIER

Laëtitia ROLS - Sandra TALLENT

Amandine VICTOIRE

Régie Recettes :

Sandra AUBAULT - Régis DELGADO

Facturation :

Françoise LASZKIEWICZ - Joséphine MARTINET

Emilie TARPI

Relève :

Franck CLEMENT - Jules DALMAS

Michel RE - Eric MARTINI

PÔLE PRODUCTION / MAINTENANCE

STEP :

Julien PELLISSIER

Yohan DERUDDER

Sébastien FOISSARD

Alexandre FREGA

Cédric LAINE

Christian RENTIER

Florian RIUS

Maintenance :

Marc BAÏSSE - Johann CHAMBERLIN

Daniel RABOT

Jean-Paul TURPIN

Jérôme BRUN

Production :

Noël GUI SOL

Joseph GUGLIELMELLI



RH CHIFFRES

Le développement des services de la CCPF s'est poursuivi en 2021 après l'intégration de la compétence « eau & assainissement » en 2020. L'année 2021 a connu une évolution importante de l'effectif global (+ 33 %) afin de renforcer les services supports de la CCPF, notamment, les services opérationnels. Ces premiers ont été largement mobilisés en 2020 lors du redéploiement en interne des compétences transversales (direction, communication, ressources humaines, finances, techniques) pour soutenir la régie des eaux en cours de structuration.

QUELQUES CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ RH

- Moyenne d'âge : 43 ans
- 31 % de femmes et 69 % d'hommes
- 630 arrêtés du personnel
- 26 délibérations spécifiques aux ressources humaines
- Durée du travail : maintien depuis 2015 des 35h hebdomadaires soit 1607 heures annuelles, 25 jours de congés annuels, journée de solidarité travaillée le lundi de Pentecôte
- Les dépenses de personnel atteignent 6 143 935,88 € et représentent, tous budgets confondus, 28,94 % des dépenses de fonctionnement général (soit une progression globale de + 6,58 %) réparties comme suit :
 - 21,07 % (+4.7%) pour le budget principal
 - 28,94% (+1.94%) pour les déchets
 - 40,40 % (+17,4%) pour l'Eau
 - 37,02% (+5.2%) pour l'assainissement

L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

31/12/ANNEE	BUDGET PRINCIPAL	DECHETS MENAGERS	ASSAINISSEMENT	EAU	TOTAL	OBSERVATIONS
2019	39	44	4*	0	87	
2020	30	43	12	27	112	Intégration compétences eaux et assainissement collectif
2021	49	50	16	34	149	Structuration régie de l'eau et renforcement des services en développement

* Assainissement non collectif uniquement

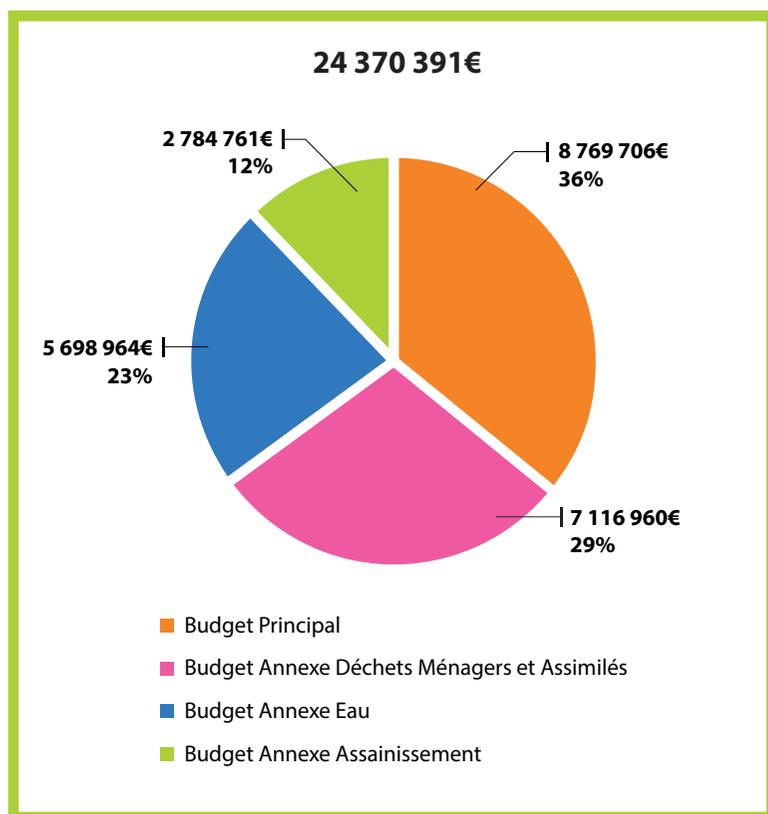
PRINCIPALES ACTIONS RH 2021

- Recrutements :
 - Chargée d'accueil & communication
 - Agents de réseaux fluides
 - Chef de projet travaux bâtiments
 - Référent dématérialisation, RPO
 - Conseiller numérique France Services
 - Chargé de mission économie
 - Electromécaniciens
 - Mécanicien auto
 - Géomaticien
 - Chargé de mission agriculture & alimentation durable
 - Agent administratif pour le centre de vaccination
 - Gestionnaire Paye/Carrières
 - Directeur exécutif de la régie des Eaux
 - Emplois saisonniers et d'accroissement d'activité
- Mise en œuvre et suivi du télétravail
- Traduction administrative de l'équilibrage budgétaire des emplois entre budgets
- Mobilités internes : 5 entre les services supports et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF), les déchets, la régie des eaux
- Accueil de 12 stagiaires sur l'année (du niveau collège au niveau universitaire, de quelques jours à plusieurs mois)
- Départs de la collectivité (hors emplois saisonniers) : 8 agents dont 4 en disponibilité, 2 mutations, 1 rupture conventionnelle, 1 départ en retraite
- Structuration administrative :
 - attractivité et marque employeur : mise en place d'une politique de rémunération générale (approche globale visant à identifier la CCPF de l'extérieur en révélant son identité propre, ses valeurs, en mettant en avant ses points forts et ses métiers pour attirer les candidats potentiels, fidéliser les agents déjà en poste et les nouveaux recrutés), lignes directrices de gestion
 - régie des eaux : création de fiches de poste et de grilles indiciaires de rémunération, dialogue social et harmonisation des pratiques droit privé/droit public

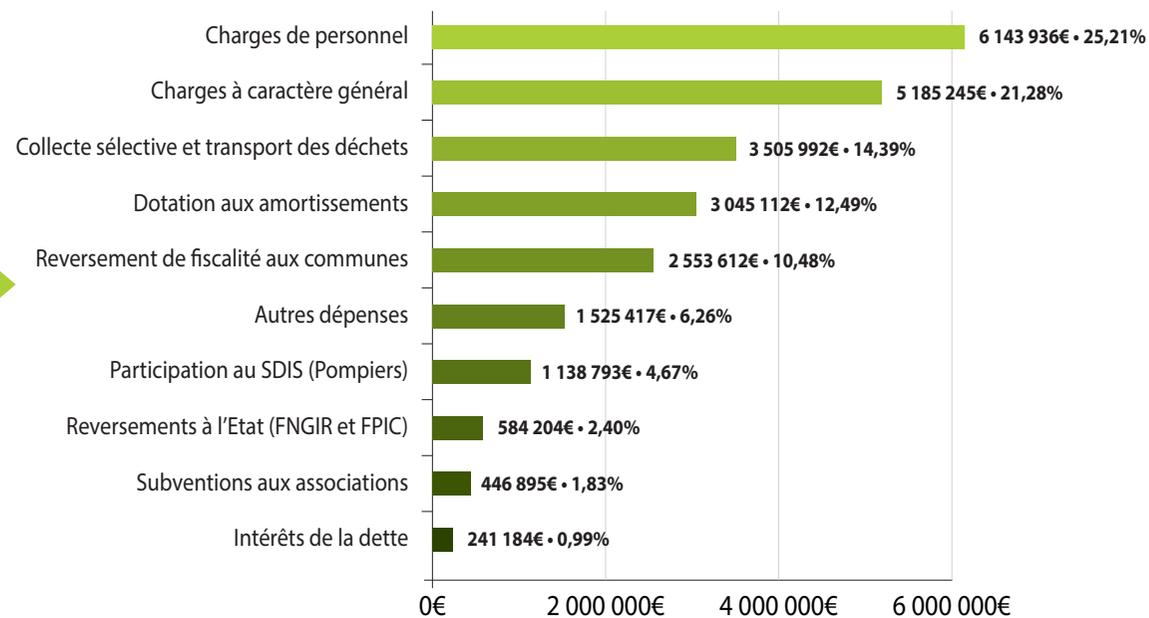
BUDGETS 2021

La CCPF a maintenu son niveau d'imposition sur l'année 2021 notamment grâce à une maîtrise globale de ses dépenses et une optimisation de ses recettes sur le budget principal et le budget annexe des déchets ménagers. Une augmentation des tarifs de l'assainissement collectif a été nécessaire pour garantir l'équilibre du budget et le maintien des tarifs de l'eau.

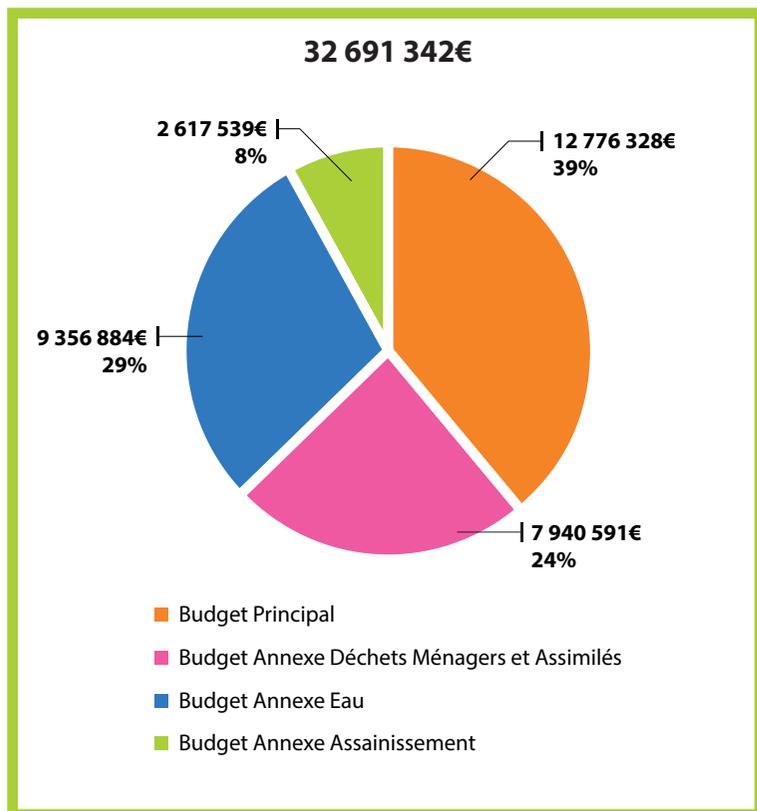
BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT DEPENSES



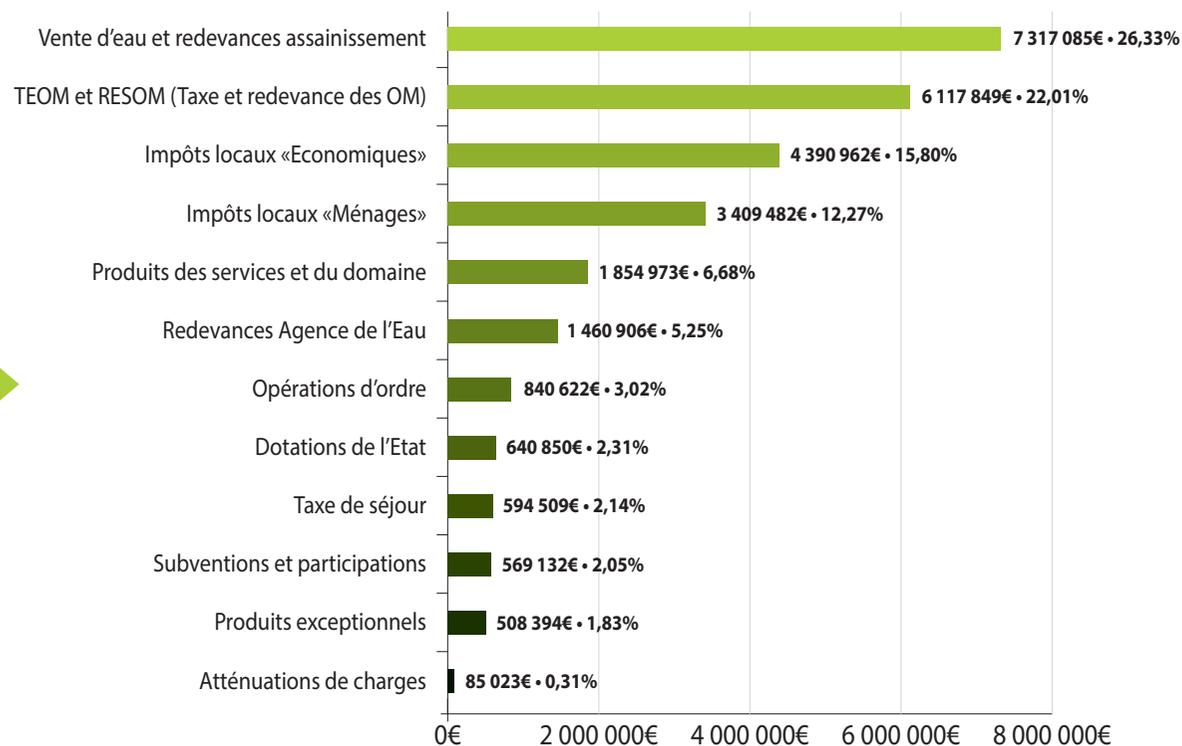
Répartition des dépenses de fonctionnement



BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT RECETTES



Répartition des recettes de fonctionnement



A ces éléments s'ajoutent les résultats de fonctionnement suivants :

Budget principal	2 415 481.62€ d'excédent	Budget annexe Eau	1 566 894.17€ d'excédent
Budget annexe DMA	880 232.09€ d'excédent	Budget annexe Assainissement	38 945.26€ d'excédent

BUDGET GLOBAL D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Tous budgets confondus : 11 428 497€ de dépenses dont :

- Le remboursement du capital de la dette pour 1 483 509€ avec un excellent ratio de désendettement de 2,81 ans
- Sur le budget principal :
 - Aux abords du Lac de Saint-Cassien : l'amélioration des accès et du stationnement, l'aménagement d'un passage piéton sécurisé sous le pont et la création d'une aire de jeux pour les enfants,
 - le programme annuel du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers),
 - les travaux de réhabilitation de la base d'aviron et des travaux divers ainsi que du matériel pour les différents équipements sportifs,
 - la fin des travaux des deux pôles de mobilité de Fayence et Montauroux,
 - la signalétique pour les zones d'activités économiques,
 - les subventions à l'Office de Tourisme Intercommunal et au SMIAGE (Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau) dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations).
- Pour le budget annexe des déchets ménagers :
 - l'achat de conteneurs et de colonnes de tri en vue du passage en redevance incitative,
 - l'acquisition d'une nouvelle benne pour la collecte sélective.
- Pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :
 - des travaux de sécurisation des réservoirs d'eau et des stations d'épuration,
 - des acquisitions de véhicules et de matériels,
 - la réfection et l'extension de réseaux sur les communes de Bagnols-en-Forêt, de Fayence et de Seillans,
 - la presse à vis de la station d'épuration de Seillans,
 - la station d'épuration des Estérets du Lac,
 - la construction du bâtiment de la régie des eaux du Pays de Fayence.

BUDGET GLOBAL D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Tous budgets confondus : 13 595 540€ de recettes dont :

- Le Fonds de Compensation de la TVA pour 1 308 178€
- Les subventions d'investissement pour 1 364 630€
- Trois emprunts pour un montant total de 2 142 000€ pour le financement de la Base d'Aviron (500 000€), l'achat d'une benne (142 000€) et le bâtiment de la régie des eaux (1 500 000€)
- Les amortissements pour 3 045 112€
- Les excédents pour 5 357 580,35€

MARCHÉS PUBLICS ET TAXE DE SEJOUR



LES MARCHÉS PUBLICS

La cellule commande publique gère les procédures de mise en concurrence dans le respect de la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

34 marchés publics ont été lancés pour un montant total avoisinant les 5 000 000€ HT, hors consultations directes inférieures à 40 000€ HT et non comptabilisées :

- 31 marchés en procédure adaptée :
 - 17 marchés de travaux
 - 5 de prestations de services
 - 9 de fournitures
- 3 marchés via d'autres procédures.

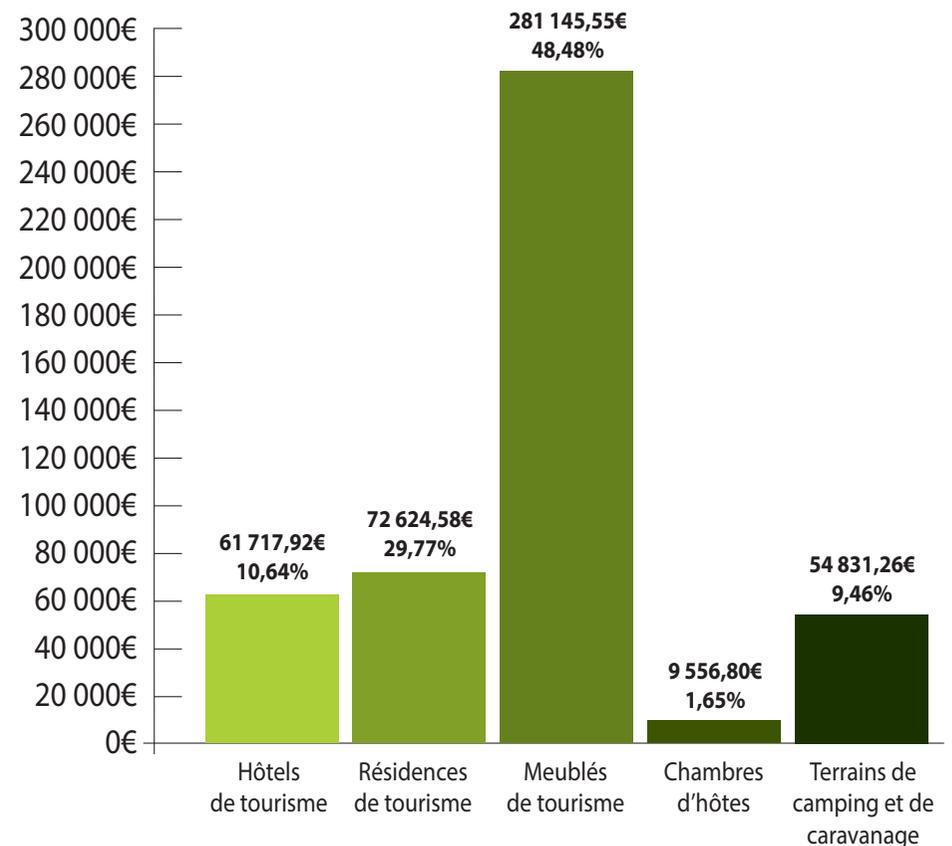
LA TAXE DE SÉJOUR

Elle est payée par les touristes séjournant sur le territoire et est ensuite reversée par les hébergeurs et les opérateurs numériques à la Communauté de communes pour financer une part des dépenses liées à la fréquentation touristique.

Les montants des nuitées par catégorie d'hébergement, adoptés lors de son instauration au 1er janvier 2017, n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La plateforme « paysdefayence.taxesejour.fr » offre aux hébergeurs (professionnels et particuliers) des services d'information, de déclaration et de paiement en ligne.

Répartition des nuitées et déclarations de taxe de séjour en 2021



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PAYS DE FAYENCE

En novembre 2020, le Premier Ministre annonçait la volonté du Gouvernement d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, en proposant aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Signé pour la durée du mandat des exécutifs locaux, le CRTE traduit la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales, en faisant converger les priorités de l'Etat et le projet de territoire porté par leur signataire.

Pour le Pays de Fayence, ce Contrat de Relance et de Transition Écologique prend la suite et remplace le « Contrat de Ruralité ». Basé sur un projet de territoire, le CRTE doit contenir les orientations stratégiques découlant de ce projet, ainsi qu'un plan d'action déclinant de manière opérationnelle ces orientations. Par conséquent, l'élaboration du CRTE du Pays de Fayence est l'occasion d'une co-construction, d'une vision partagée et transversale du territoire.

En outre, c'est par la publication par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) le 18 mars 2021 de la carte nationale des 833 périmètres de CRTE, que celui de la CCPF a été officialisé.

Les premières étapes de l'élaboration du CRTE du Pays de Fayence ont été les suivantes :

- Avril-mai 2021 : rédaction d'une convention d'initialisation entre l'Etat et la CCPF,
- Juin 2021 : vote de cette convention par le conseil communautaire,
- Septembre 2021 : réponse favorable de l'ANCT pour une participation au financement de prestations destinées à accompagner la CCPF dans l'élaboration de son CRTE à hauteur de 20 000 €,
- Octobre et novembre 2021 : ateliers en intelligence collective organisés par un prestataire externe pour les membres du bureau communautaire, avec pour objectif de déterminer la vision et les orientations stratégiques du territoire (cf. photos ci-contre),
- Novembre 2021 : signature de la convention de subventionnement de l'ANCT,
- Décembre 2021 : signature d'un contrat-cadre comportant la vision stratégique du projet de territoire et arrêtant les actions prioritaires pour l'année 2022.

La vision stratégique du projet de territoire du Pays de Fayence, élaboré par les maires, a été formulée dans le contrat-cadre approuvé par le conseil communautaire en date du 15 décembre 2021 comme suit :

L'ambition du territoire du Pays de Fayence est de préserver le périmètre actuel de son bassin de vie, sa qualité de vie et son identité spécifique de ruralité équilibrée et harmonieuse, en particulier par la démonstration de sa capacité à assumer ses compétences fondamentales, notamment relatives à l'eau et aux déchets, à maintenir une proximité entre les services publics locaux et la population, à se saisir des enjeux déterminant l'avenir du territoire et à affirmer sa spécificité au milieu d'agglomérations voisines et urbaines plus importantes.



« Réduire l'incertitude et les risques portant sur l'approvisionnement en eau du territoire par l'optimisation et le développement de ses ressources en eau, l'amélioration des réseaux existants et le développement de nouveaux réseaux, notamment agricoles » a été définie comme orientation prioritaire pour l'année 2022 avec le lancement des actions :

- **La sécurisation et la modernisation du réseau d'eau potable du secteur nord-est du Pays de Fayence :**

Ce secteur présente le double handicap d'être alimenté par différentes sources et forages connaissant une baisse tendancielle de leur débit et de connaître des taux de rendement des réseaux parmi les plus bas du territoire. Le projet consiste à sécuriser ce secteur par les eaux des sources de la Siagnole en période hivernale afin de disposer d'une double alimentation et de réserver les ressources des nappes de Sainte-Brigitte pour l'étiage. Ces travaux permettront en outre de reprendre une partie du réseau ancien et d'améliorer son taux de rendement.

Montant prévisionnel de l'opération : 2 262 500 €

- **Une nouvelle station d'épuration (STEP) pour le secteur sud-est :**

La STEP des Estérêts-du-Lac, obsolète, doit faire l'objet d'un nouveau projet permettant de mieux appréhender les pics saisonniers que connaît ce quartier.

Montant prévisionnel des travaux : 2 185 000 €

Un avenant à ce contrat-cadre comportant : un projet de territoire et des orientations stratégiques approfondis, un plan d'actions détaillé, et les fiches projets correspondantes, devra être établi d'ici la fin du premier semestre de l'année 2022.





Aménagement du Territoire



MOBILITÉ.....	22
TRÈS HAUT DÉBIT.....	24

L'Etat, au travers de la loi d'orientation des mobilités (dite « LOM »), a programmé la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (« AOM »).

Son objectif : favoriser l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale en développant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions. C'est dans ce cadre que la Communes de communes est devenue « autorité organisatrice de la mobilité » au 1er juillet 2021.

LA CCPF, « AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ »

Une autorité organisatrice de la mobilité (cf article L. 1231-1-1 du code des transports) est l'acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité sur son territoire. A ce titre, elle a un rôle d'animation locale de la politique de mobilité en associant les acteurs du territoire et contribue aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et la lutte contre l'étalement urbain.

Elle intervient en organisant des services de mobilité mais aussi en concourant au développement de pratiques de mobilité plus durables et solidaires.

Les autorités organisatrices de la mobilité ont donc une responsabilité générale pour assurer la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité. Elles y associent l'ensemble des acteurs concernés.

Elles peuvent notamment organiser :

- des services réguliers de transport public de personnes,
- des services publics de transport à la demande : ces services constituent une réponse adaptée en complément des transports collectifs ou pour des besoins plus diffus,
- des services de mobilités actives et partagées : service de location de vélos, plateforme de mise en relation pour le covoiturage,
- des services de mobilités solidaires : elles peuvent contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap.

La CCPF n'est toutefois pas compétente en matière de gestion des services de transport scolaire, celle-ci étant assurée par la Région.

Les autorités organisatrices de la mobilité peuvent en outre proposer des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers, consistant à :

- offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité, destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap,
- mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants.

DES EXEMPLES CONCRETS



1/ les pôles de mobilité de Montauroux et de Fayence

Pour faciliter le covoiturage, l'usage des transports en commun et les déplacements à vélo, la Communauté de communes a aménagé deux « pôles mobilité », l'un près de la piscine de Fayence et le second face au collège Léonard de Vinci, à Montauroux.

Sur ce dernier, sont mis à disposition :

- 60 places de parking de covoiturage gratuites,
- un quai d'arrêt aménagé pour les lignes de bus de transport en commun,
- 12 places « dépose minute »,
- des bornes de recharge pour les voitures électriques,
- des équipements de confort d'usage : toilettes publiques, tables de pique-nique et point d'eau,
- un totem interactif d'informations pratiques, de transport et touristique.

D'autres équipements, spécifiques aux vélos, viendront compléter ces offres de service :

- un module de consigne sécurisée pour vélos avec branchement de recharge pour Vélo à Assistance Electrique (V.A.E.),
- une borne à outils pour petites réparations sur vélo et des casiers de consignes (pour stocker casques, équipements vélo...).

Le pôle de Fayence propose les mêmes prestations sur une surface plus réduite.

2/ la mise en service d'une navette desservant certaines bases nautiques du lac de Saint-Cassien

Durant l'été 2021, en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal et trois bases nautiques du lac de Saint-Cassien, la CCPF a pour la première fois mis en place un service de navettes gratuites permettant de faciliter l'accès au lac de Saint-Cassien et de proposer une alternative aux difficultés de stationnement autour du lac.

Au départ du pôle mobilité de Montauroux, les navettes ont pu quotidiennement transporter leurs passagers jusqu'aux abords des concessions de « Saint Cassien Aventures », « Le Pré Claou » et « Eco-beach OKWIDE », qui ont contribué au financement de ce dispositif aux côtés de la Communauté de communes.

Les autres restaurants et bases nautiques du bord du lac n'ont pas souhaité s'associer à cette opération et bénéficier de cette navette.



- Cette initiative a remporté un franc succès avec 6 645 trajets individuels réalisés en 58 jours, soit environ 3 320 personnes transportées sur la période
- La CCPF a financé ce service à hauteur de 20 332 € TTC auxquels se sont ajoutés les 6 000 € pris en charge par les trois bases nautiques et de loisirs partenaires.

3/ le prêt d'un véhicule pour le maintien d'une activité salariée

La CCPF vient en aide aux salariés qui se trouvent dans l'incapacité temporaire de se rendre sur leur lieu de travail en proposant un véhicule prêté gratuitement pour une durée de 5 jours maximum.

LE TRÈS HAUT DÉBIT EN PAYS DE FAYENCE

La construction du réseau publique de fibre optique dans le Var est en cours depuis fin 2018, date d'attribution de la délégation de service public pour ce déploiement, qui doit se terminer en 2024. Fin 2021, plus de la moitié des prises du Pays de Fayence ont été construites.

POURQUOI LA FIBRE EST-ELLE DÉPLOYÉE PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE ?

Les opérateurs privés ont été sollicités par l'État, à travers un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII), pour connaître les zones où ils prévoyaient d'investir pour le déploiement de la fibre optique (« zones AMII »).

Ainsi, pour le Var, seules 34 communes sur 153 voient la fibre déployée sur leur territoire par un opérateur privé :

- Orange sur la majorité de l'agglomération Dracénie Provence Verdon et sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël,
- Orange et SFR-Numéricable conjointement pour la métropole Toulon Provence Méditerranée.

Sur toutes les autres communes, ce sont les collectivités territoriales (le Département et les intercommunalités, avec le soutien de la Région et de l'État) qui doivent assumer la charge de ce déploiement. C'est ce que l'on nomme un réseau d'initiative publique (RIP).

Pour faire réaliser les travaux de ce RIP, le Département et les intercommunalités du Var ont adhéré en 2016 au Syndicat Mixte Ouvert SUD Très Haut Débit (SUD THD) et ont lancé en 2017, à travers lui, le marché de délégation de service public pour sélectionner l'opérateur chargé de réaliser ces travaux.

Au terme d'un processus de sélection d'un an et demi, c'est Orange qui s'est vu attribué cette délégation de service public, fin 2018. Orange a alors créé une filiale dédiée à la réalisation de cette DSP : « Var Très Haut Débit ».

QUEL EST L'AVANCEMENT DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN PAYS DE FAYENCE ?

Sur le territoire, c'est un réseau de près de 21 000 prises de fibre optique qui doit être construit afin de raccorder au très haut débit l'ensemble des logements et des locaux professionnels. Le site internet www.vartreshautdebit.fr permet de suivre l'avancement du déploiement et de renseigner l'adresse de son domicile afin de connaître son éligibilité à la fibre.

A la fin de l'année 2021, ce sont plus de 13 000 prises qui ont été construites en Pays de Fayence, soit plus de 7 000 prises construites durant l'année 2021. Plus de la moitié des logements et des locaux professionnels du territoire peuvent donc être raccordés à la fibre.

NOMBRE DE PRISES CONSTRUITES PAR COMMUNES AU 31 DÉCEMBRE 2021

- Bagnols-en-Forêt : 1 253 prises
- Callian : 2 358 prises
- Fayence : 2 590 prises
- Mons : aucune prise (les constructions de prises y débiteront en 2022)
- Montauroux : 3 231 prises
- Saint-Paul-en-Forêt : 135 prises
- Seillans : 1 165 prises
- Tanneron : 602 prises
- Tourrettes : 1 875 prises

LES ÉTAPES DU DÉPLOIEMENT ET L'ÉVOLUTION DU STATUT DES LOGEMENTS



1 Les logements sont en cours de recensement ou recensés.
Le NRO (Nœud de Raccordement Optique) est construit.
Les fibres optiques « Transport » sont en cours de déploiement entre le NRO et le PM pour interconnecter l'ensemble des PMs au NRO.

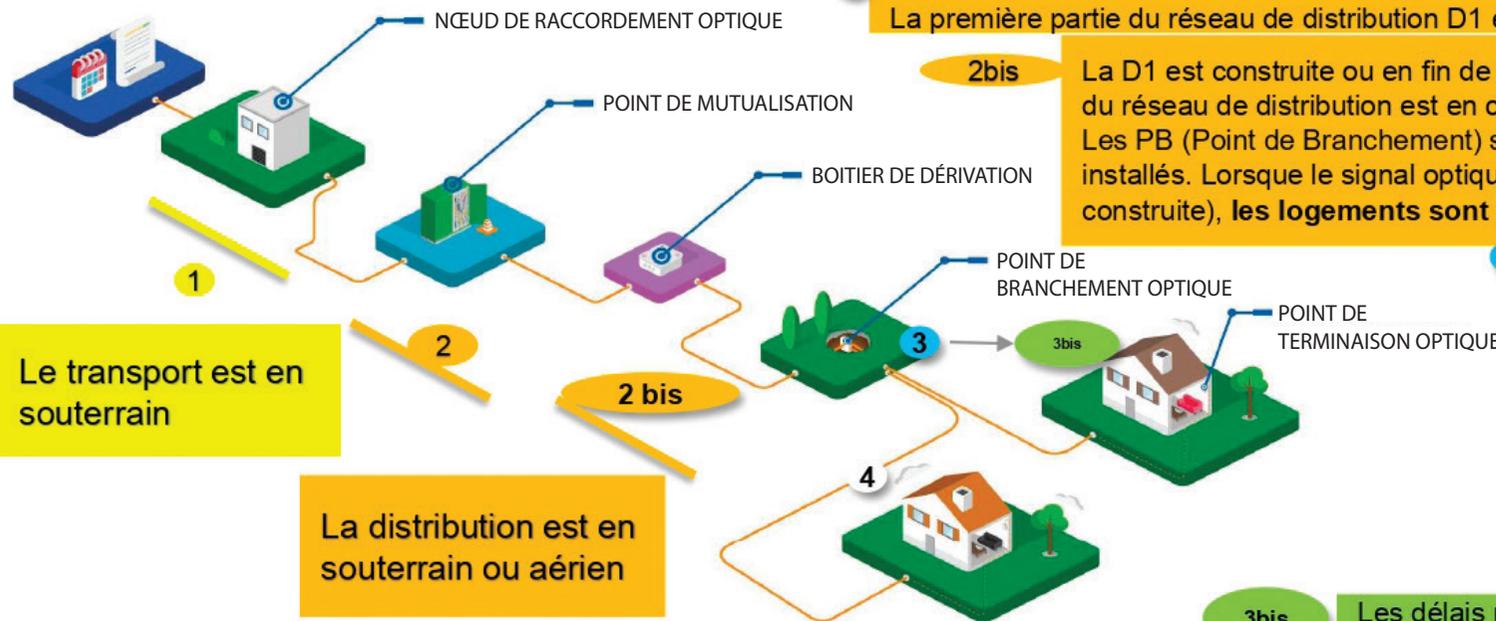
2 L'armoire de Rue a été installée.
La première partie du réseau de distribution D1 est en cours de construction.

2bis La D1 est construite ou en fin de construction et la deuxième partie du réseau de distribution est en cours de construction (D2).
Les PB (Point de Branchement) sont en cours d'installation ou installés. Lorsque le signal optique arrive bien au PB (D1 + D2 construite), **les logements sont dits « raccordables techniques »**.

3 VarTHD réalise le contrôle qualité sur la pose des équipements et la qualité du signal optique. Une fois le contrôle qualité validé, **les logements sont dits « raccordable IPE »**. Les données sont communiquées à l'ARCEP et aux FAI.

3bis Les délais réglementaires de publication sont respectés et au moins un FAI a réservé de la capacité sur le réseau.
Les logements sont dits « disponibles à la commercialisation »

4 Le client a contacté son FAI pour bénéficier de ses services sur le réseau Fibre de VarTHD.
Le FAI a fait le raccordement.
Les logements sont dits « raccordés »



1 Le transport est en souterrain

2 La distribution est en souterrain ou aérien

Produits
Locaux





Développement Economique

AGRICULTURE.....	28
LE P.A.T.	29
FORÊTS.....	30
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE	31

AGRICULTURE

PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR : DÉFINITION DE ZONES AGRICOLES PROTÉGÉES

Depuis 2015, la CCPF a pour compétence le maintien et le développement de l'activité agricole sur le territoire. Dans le cadre de cette compétence, elle a élaboré en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var (CA83), le C.E.R.P.A.M. (Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée), la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) et les acteurs agricoles locaux une Stratégie Locale de Développement Agricole.

La Stratégie Locale de Développement Agricole du Pays de Fayence se décline en 5 objectifs stratégiques :

1. Mobiliser, valoriser et reconquérir le foncier agricole et à vocation agricole
2. Développer l'hydraulique, les réseaux d'irrigation agricole et les pratiques pérennes de partage et de gestion de l'eau
3. Pérenniser les filières et développer l'emploi agricole
4. Développer l'autonomie alimentaire, la commercialisation et la promotion
5. Produire en intégrant les enjeux climatiques, environnementaux et de biodiversité

C'est dans le cadre du premier axe que la CCPF a mené depuis plusieurs années des actions d'identification des friches agricoles (environ 500 hectares en Pays de Fayence), d'évaluation de leur potentiel agronomique et de leur structuration foncière. Ce recensement permet de sensibiliser leurs propriétaires à la remise de ces terrains, notamment par le biais de réunions.

D'abord menées (en 2017 et 2018) sur les communes de Fayence, Tourrettes, Callian, Montauroux et Bagnols-en-Forêt (principales plaines agricoles du territoire), ces actions ont été poursuivies en 2019 et 2020 sur les communes de Mons, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans et Tanneron.

Malgré ces actions d'information et de sensibilisation, le nombre d'hectares de friches remises en culture reste trop faible par rapport au nombre de porteurs de projets agricoles qui cherchent à s'installer et aux enjeux de production alimentaire et agricole pour le territoire.

C'est la raison pour laquelle la CCPF a conclu en 2021 une nouvelle convention triennale 2021-2023 avec la Chambre d'agriculture du Var afin de poursuivre les actions de reconquête des terres agricoles. Il s'agit désormais d'étudier, puis de mettre en place, avec chacune des communes concernées (Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans et Tourrettes) des Zones Agricoles Protégées (ZAP). Ces ZAP permettront de sanctuariser ces parcelles agricoles et favoriseront ainsi encore davantage leur remise en culture.

Ces études et mises en place de ZAP à l'échelle de chaque commune passeront par de nombreuses étapes de concertation avec les élus communaux, les agriculteurs et les propriétaires concernés.



LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)

Les Projets Alimentaires Territoriaux ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire.



C'est dans ce cadre que la CCPF a déposé un dossier durant le premier trimestre 2021 au titre de l'appel à projet du « Programme National pour l'Alimentation ». Ce programme permet de bénéficier de financements de la part du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, de l'ADEME - Agence de la transition écologique - et du Ministère des solidarités et de la santé afin de mettre en œuvre un Projet Alimentaire de Territoire.



La candidature de la CCPF ayant été validée, le Pays de Fayence a été reconnu comme « PAT émergent » et l'intercommunalité s'est vue attribuer une subvention de 100 000 € pour trois ans lui permettant notamment de recruter un chargé de mission « Agriculture et Alimentation », Laurent PERICAT, qui a pris ses fonctions début octobre 2021.

Cinq axes d'intervention ont été définis au sein du PAT du Pays de Fayence :

- 1. Répondre aux objectifs de la loi EGalim au sein des cantines scolaires du territoire**
- 2. Sensibiliser et éduquer les enfants du territoire à une alimentation locale, de qualité et respectueuse de l'environnement**
- 3. Réduire le gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires et des EPHAD du territoire**
- 4. Lutter contre la précarité alimentaire**
- 5. Reconquérir / dynamiser l'agriculture vivrière et alimentaire en Pays de Fayence**

Ce programme d'action s'étale sur trois ans au terme desquels un bilan sera effectué et la recherche de nouveaux financements sera menée afin de poursuivre le développement de ce projet alimentaire territorial.



Mai 2021 : les élus communautaires ont pu faire la visite d'une coupe de bois au quartier de la Tuilerie à Tournettes. Organisée à l'initiative de Michel FÉLIX, Maire de Tanneron et vice-président de la C.C.P.F. délégué à la Forêt et aux Espaces naturels, les participants ont pu profiter des explications éclairées de Quentin VANNESTE, technicien forestier au Centre National de la Propriété Forestière (C.N.P.F.).

RENCONTRES FORESTIÈRES

La coupe a été organisée sur une superficie de 33 hectares et a regroupé 40 propriétés privées.

L'éclaircie d'un peuplement forestier est l'occasion de procéder à un tri, et par conséquent de déterminer le type de coupe qui doit être adopté :

- certains arbres doivent être conservés car ils sont de bonne qualité et en pleine santé,
- d'autres doivent être coupés afin de laisser davantage d'espace à une essence voisine qui pourra ainsi optimiser sa capacité de développement.

Cela permet notamment aux arbres de meilleure qualité de devenir « les semenciers », c'est-à-dire ceux qui produiront les graines qui permettront la régénération naturelle de la forêt.

Certains pins maritimes ont été coupés afin de favoriser le développement des feuillus auxquels ils portent ombrage : chênes lièges, chênes pubescents, chênes verts et arbousiers.

Le tri s'opère donc en amont de la coupe, mais également lors de l'exploitation : même lors d'une première éclaircie, plusieurs qualités de produits peuvent être extraites de la forêt.



Ainsi, sur le site de la Tuilerie :

- les pins maritimes ont pu être valorisés en bois énergie via une centrale biomasse située à Brignoles qui produit de l'électricité grâce à la vapeur d'eau dégagée par la combustion de matières végétales (bois forestiers et bois déchets),
- les bois de meilleure qualité ont pu être transformés en sciage palette auprès d'une société située aux Arcs-sur-Argens.

Autres sujets abordés lors de ces rencontres forestières :

- l'aménagement de passages forestiers nommés « layons », approximativement tous les 15 mètres. Cette pratique, dite de « cloisonnement », vise à éviter la circulation aléatoire des engins dans la forêt pour en limiter les impacts (tassement du sol, limitation de la fertilité...). Les layons aménagés à l'occasion de cette coupe pourront servir pour de prochaines opérations dans le secteur,
- les « rémanents de coupe » : il s'agit des restes de branches laissés au sol en raison de leur faible valeur commerciale et pour des raisons écologiques (le bois mort étant nécessaire pour la production de l'humus forestier, du cycle du carbone et les équilibres écologiques). Ils peuvent constituer de 25 % à 50 % de la partie aérienne de l'arbre appelée le « houppier », soit un volume non négligeable lors de l'exploitation, notamment lorsque celle-ci est faite en « arbres entiers ». C'est cette technique qui a été retenue pour le site de la Tuilerie : les rémanents ont été stockés sur une place de dépôt à proximité de la coupe puis broyés sur place pour faciliter un retour dans le sol de toute cette matière organique.



DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE

LE CHÈQUE CADEAU TERRITORIAL « HAPPY KDO PAYS DE FAYENCE »

Afin de soutenir l'économie locale, la CCPF a mis en place en 2020, un dispositif de chèque cadeau territorial « Happy Kdo Pays de Fayence ». Ce dispositif a été pérennisé en 2021 et a vocation à perdurer.

Ce chèque permet aux employeurs (publics comme privés) ou aux particuliers d'offrir respectivement à leurs agents ou salariés, ou à leurs proches, des chèques cadeaux à dépenser exclusivement auprès des commerçants, restaurateurs, artisans ou prestataires de services du Pays de Fayence, partenaires du dispositif. Pour ces partenaires, l'adhésion est gratuite et aucune commission n'est retenue sur les ventes réalisées grâce à ces chèques cadeaux.

Ref : VDVTFYWED
TALON À CONSERVER
PAR LE COMMERÇANT

10 €

Offert par :
Pays de Fayence



Les principaux avantages pour les employeurs :

- Disposer d'une solution plus efficace qu'une prime (car exonérée de charges sociales dans les limites autorisées par l'URSSAF), tout en offrant plus de pouvoir d'achat à leurs salariés ou agents (ces chèques cadeaux ne rentrant pas en compte dans le calcul de l'impôt sur les revenus, ni dans les cotisations sociales sur le salaire)
- Disposer d'une offre souple et économique avec le choix du montant et sans minimum d'achat
- Avoir l'assurance de faire plaisir en donnant accès à un large choix de produits et de services
- Participer à une démarche territoriale identifiée et valorisante en contribuant à soutenir l'économie locale du Pays de Fayence.

Les principaux avantages pour les partenaires :

- Augmenter leur chiffre d'affaires grâce à un panier d'achat des clients détenteurs de chèques Happy Kdo supérieur de 30 à 50 %
- Capter une nouvelle clientèle et fidéliser leur clientèle existante
- Proposer à leurs clients une solution facile pour faire plaisir à leurs proches
- Participer au développement de l'économie locale
- Eviter l'évasion commerciale hors territoire ou via le commerce en ligne

Fin 2021, Happy Kdo Pays de Fayence comptabilisait :

- Près de **100 000 €** de chèques mis en circulation sur le territoire depuis mi-2020
- **111** partenaires chez qui dépenser ces chèques
- Près de **70 %** des partenaires ayant déjà encaissés des chèques
- **64 %** des montants encaissés l'ont été par des petits commerçants, artisans ou restaurateurs, contre 36 % par des grandes surfaces alimentaires

Pour adhérer, acheter des chèques ou plus d'informations :
06 70 80 26 08 – happykdo@cc-paysdefayence.fr
et www.cc-paysdefayence.fr, rubrique Economie / Happy Kdo

LE SOUTIEN À LA CRÉATION, À LA REPRISE ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

A travers son réseau de partenaires qu'elle subventionne ou soutient, la CCPF aide à la création, à la reprise ou au développement des entreprises de son territoire.



La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV)

Un nouveau partenariat a été signé en juin 2021 entre la CCPF et la CCIV.

Cette dernière peut accompagner les porteurs de projet ou les entrepreneurs dans leurs besoins de création, reprise ou cession d'entreprise, dans leurs besoins de financement, de recrutement ou de formation.

La CCPF met à disposition des locaux au sein de France Services pour rencontrer la CCIV sans se déplacer hors du territoire (sur prise de rendez-vous).



La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La CCPF met également à disposition des locaux au sein de France Services pour des permanences, en visio-guichet, chaque 1er mardi après-midi du mois.

Ces mises à disposition sont destinées aux porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise.



Initiative Var

Cette association propose différents services gratuits pour les créateurs et repreneurs d'entreprise, depuis l'information et le conseil, jusqu'à l'accompagnement post-crédation, en passant par l'attribution de prêts d'honneur sans intérêt.

La CCPF a subventionné Initiative Var à hauteur de 10 594 € en 2021 et met à disposition des locaux au sein de France Services tous les 1er et 3ème mardis après-midi du mois. En 2021, ce sont 64 porteurs de projet qui ont été accueillis et conseillés, dont 18 qui ont obtenu un financement. A travers la subvention de la CCPF et l'action d'Initiative Var, c'est l'investissement sur le territoire de plus de 1 100 000 € qui a été concrétisé en 2021.



L'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique)

Cette association finance, accompagne et assure les personnes dont les projets de création d'entreprise ne sont pas financés par les banques, et les personnes ayant besoin de financer leur mobilité (permis, véhicule, etc.) pour leur projet professionnel.

Pour la première fois, la CCPF a subventionné l'ADIE à hauteur de 3 000 € en 2021.

Au 31 décembre, l'ADIE avait accompagné 11 porteurs de projet d'entreprise ou d'emploi salarié du Pays de Fayence et attribué plus de 65 000 € d'aide sur le territoire.



IMPOSSIBLE

LE SOUTIEN À L'EMPLOI DES JEUNES



La Mission Locale Est-Var

Son rôle est d'être, de manière gratuite pour le bénéficiaire, un lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent être aidés dans leur parcours d'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie sociale.

La CCPF a subventionné la Mission Locale à hauteur de 55 000 € en 2021 et met à disposition des locaux au sein de France Services pour des permanences les lundis, mercredi, jeudi et vendredi. Durant l'année 2021, ce sont 538 jeunes du territoire qui ont été accompagnés par la Mission Locale et plus de 210 000 € d'aide qui leur ont été attribuées. Parmi ces jeunes, plus de 70 % (387) sont entrés en situation de stages, d'alternance, de formation et/ou d'emploi.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Philippe MERLE
Chargé de mission développement économique
06 70 80 26 08 - p.merle@cc-paysdefayence.fr

France Services du Pays de Fayence
04 94 39 09 10 - france-services@cc-paysdefayence.fr

L'ENTRETIEN DES VOIRIES PUBLIQUES DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

En 2021, la CCPF a établi avec les communes concernées (Callian, Montauroux, Seillans et Tourrettes) le transfert effectif de l'entretien des voiries publiques (hors départementales) des zones d'activités économiques, imposées par la loi NOTRe.

Ce transfert s'est fait à travers les travaux d'une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et a porté sur plus de 36 000 m² de voiries et plus de 4 400 mètres linéaires de fossés aériens ou souterrains.

Ainsi, au 1er janvier 2022, la CCPF dispose des moyens financiers pour assumer la compétence d'entretien et de renouvellement des voiries publiques (hors départementales) des 13 zones d'activités économiques suivantes :

- Callian : les Granges, Les Mûriers, Agora, Grande Vigne.
- Montauroux : l'Apier, Fondurane, La Barrière.
- Seillans : Brovès.
- Tourrettes : Cambarras, La Lombardie, Les Terrassonnes, Les Mercuriales.





Déchets

TRI SÉLECTIF	36
DÉCHETTERIES	38
COMPOSTAGE	39
ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION	39
VALLON DES PINS	40
REDEVANCE INCITATIVE	41

DÉCHETS

La CCPF dispose de l'ensemble des compétences de gestion des déchets ménagers (collecte, transport et traitement). Une exception : le traitement des déchets bagnolais assuré par le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), syndicat auprès duquel la CCPF rembourse tous les frais relatifs à cette prestation.

LE SERVICE ET LES ÉQUIPEMENTS

49 agents permanents (personnel administratif et technique) ont assuré le fonctionnement du service durant l'année 2021. Afin de renforcer les équipes durant la période estivale, 4 saisonniers ont été recrutés pour la régie de collecte et 1 saisonnier pour les déchetteries et la maintenance.

Grâce aux **16 camions** qui sillonnent le territoire, l'ensemble des points de collecte des 9 villages du Pays de Fayence peuvent être collectés.



LA COLLECTE ET LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères pour les 9 communes est effectuée « en régie », c'est-à-dire par nos propres équipes.

Pour les communes de Bagnols-en-Forêt et de Saint-Paul-en-Forêt, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en porte-à-porte. Des points de regroupements sont installés dans les cœurs de village et au bout des impasses que les camions de collecte ne peuvent emprunter. La commune de Saint-Paul-en-Forêt est également équipée de 2 conteneurs semi-enterrés.

Pour les communes de Callian, Fayence, Montauroux, Seillans, Tanneron et Tournettes, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en points de regroupement. La commune de Fayence est également équipée de 11 conteneurs semi-enterrés, celle de Montauroux de 12 et celle de Tournettes de 9.

Pour la commune de Mons, les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés au nombre de 15.

En 2021, 10 706 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 372 kg/hab (371 kg/hab en 2020)

La collecte sélective

La collecte sélective (emballage, papier et verre) est organisée à partir de « points d'apport volontaire » (P.A.V.) en colonnes aériennes ou en conteneurs disposés dans les différents quartiers des communes. La collecte sélective en 2021 c'est, par habitant :

Papiers, Journaux, magazines, revues	11 kg
Verre	40 kg
Emballages ménagers (cartonnettes, plastiques, emballages métalliques)	33 kg

On note un taux de refus de 28% sur le flux des emballages soit environ 269 tonnes (sacs poubelles, petits objets électroniques...) sur les 2 450 tonnes collectées.

Afin de faciliter les gestes de tri et de rappeler les bonnes pratiques, la CCPF met à la disposition du public des sacs de pré-collecte.

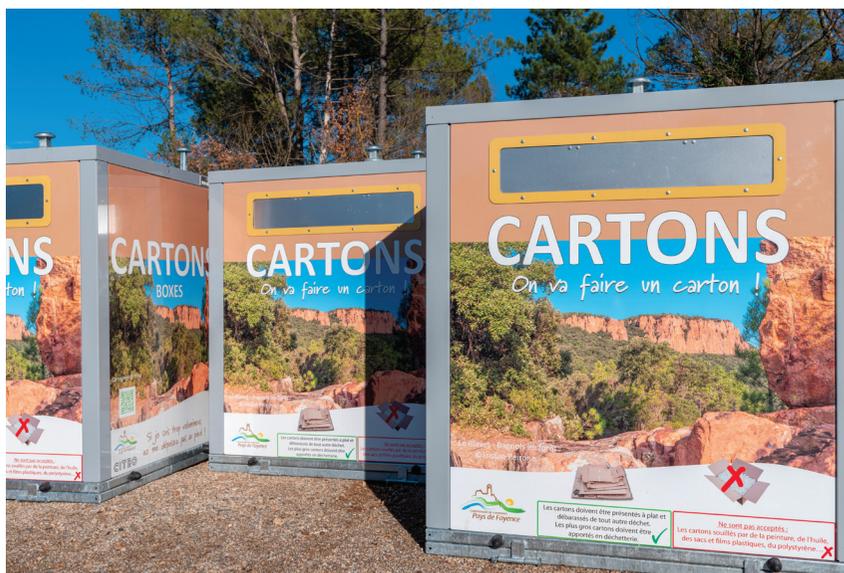
LES CARTONS

Face à l'augmentation constante de cartons, une collecte pour les particuliers a été mise en place depuis mars 2021.

Elle est organisée à partir de points d'apport volontaire en colonnes aériennes (cf. photo ci-dessous) disposés dans les différents quartiers des communes.

La collecte effectuée, les cartons sont acheminés vers l'Ecopôle du Capitou de Fréjus pour être triés et mis en balle afin d'être évacués vers le repreneur.

53 points de collecte pour les cartons des particuliers ont été mis en place sur l'ensemble du territoire en 2021



LES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée « en régie ». Lors de cette collecte, les dépôts sauvages sont également collectés.

Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation suivant un calendrier établi en début d'année.

LES VÊTEMENTS, TEXTILES ET MAROQUINERIE

Depuis octobre 2021, l'ensemble des 21 bornes mises à la disposition du public pour les dépôts de vêtements, de textiles, de chaussures et de petites maroquinerie sont collectées par l'association « Montagn'habits » de Saint-Auban. Préalablement effectuée par l'entreprise à but socio-économique « Le Relais », l'association « Montagn'habits » effectuait déjà la collecte d'une partie de ces conteneurs à vêtements depuis 2001, notamment sur les communes de Mons et de Seillans.

Cette association qui œuvre dans l'insertion par le travail s'intègre parfaitement dans la politique de la CCPF en matière de prévention, de tri à la source, de valorisation des déchets tout comme en termes d'insertion et d'emploi.

En 2021, 84 tonnes de textiles et de petites maroquinerie ont été collectées, soit 2,91kg par habitant



LES SAPINS DE NOËL

Chaque année, et depuis 2018, la CCPF met à la disposition du public des lieux de dépôts pour les sapins de Noël.

Ainsi, 30 points de collecte ont été répartis sur tout le territoire durant tout le mois de janvier 2021.

6,78 tonnes de sapins ont été collectées et acheminées vers la déchetterie de Tourrettes, contre 3,64 tonnes en 2020



LES DÉCHETTERIES

Le territoire intercommunal est doté de deux déchetteries situées sur les communes de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes. En complément de ces deux sites, une déchetterie automatique est à la disposition du public sur la commune de Montauroux.

Afin de faciliter les apports des habitants excentrés, une convention a été signée avec Estérel Côte d'Azur Agglomération pour permettre aux riverains des Estérets-du-Lac d'accéder à la déchetterie des Adrets. Enfin, et depuis fin 2020, la déchetterie de Pégomas est ouverte aux habitants de la commune de Tanneron.

Déchetterie de Tourrettes

**La déchetterie de Tourrettes est située sur la R.D. 56,
Route de Bagnols-en-Forêt.**

**12 962 tonnes de déchets ont été collectées sur ce site
en 2021, soit + 16,37% par rapport au tonnage 2020**

La fréquentation journalière moyenne de la déchetterie est de 259 usagers répartis comme suit :

- 86% de particuliers,
- 11% de professionnels,
- 3% d'administrations (CCPF, communes...).

Déchetterie automatique de Montauroux

La déchetterie automatique intercommunale est située Chemin du Biançon à Montauroux dans la zone d'activités de Fondurane. Elle s'adresse :

- aux professionnels résidants ou non sur le territoire intercommunal,
- aux particuliers «bricoleurs» (produisant des déchets de chantier) ayant leur résidence principale ou secondaire sur le territoire du Pays de Fayence.

**542 tonnes de déchets ont été collectées sur ce site en
2021, soit +37,75% par rapport au tonnage de 2020**



Déchetterie de Bagnols-en-Forêt



**Située Chemin des Meules, la déchetterie
de Bagnols-en-Forêt
a collecté 1 158 tonnes de déchets,
soit + 8,82% par rapport à l'année précédente**



CHIFFRES CLÉS 2021

	En tonnes	En %
Ordures ménagères	10 706	37%
Emballages	962	3%
Papiers	323	1%
Verre	1 165	3%
Cartons	445	2%
Déchetteries	15 062	53%

Coût annuel T.T.C. des déchets :
(prévention, pré-collecte, collecte, transfert/
transport, traitement des ordures ménagères,
encombrants, collecte sélective, déchetterie)
aides déduites
5 837 777 €

Coût annuel T.T.C. par habitant :
203 €

LE COMPOSTAGE

Le compostage individuel

Afin de réduire la part de déchets fermentescibles encore trop souvent présente dans les sacs à ordures ménagères, la CCPF facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15€. Les composteurs sont remis sur rendez-vous. Lors de la remise, une formation est dispensée et un guide est remis aux futurs utilisateurs par un agent de la CCPF.

324 composteurs ont été distribués en 2021, soit près de 3 799 au total depuis le lancement en 2010

Le compostage collectif

Le compostage collectif va se déployer progressivement sur le territoire. C'est notamment l'une des missions des deux ambassadeurs de tri recrutés en septembre 2021.



ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

Les « ambassadeurs du tri »

Promouvoir le tri des emballages, expliquer le cycle de vie d'un déchet et sensibiliser au respect de l'environnement... autant d'actions menées par les « ambassadeurs du tri ».

Recrutés en septembre 2021, Maxime PAYET et Christophe VARAILHON ont mené de nombreuses actions que ce soit auprès des usagers en porte-à-porte, dans les écoles et dans les entreprises mais aussi à l'occasion de manifestations organisées sur le territoire. Leur objectif est de taille : aider à trier plus et à trier mieux.

Ils ont également pour missions d'assurer le déploiement des composteurs collectifs ainsi que la distribution des composteurs individuels. Ils conseillent les usagers pour toute question relative au compostage, tout ceci dans le but de réduire fortement les volumes d'ordures ménagères.

Seconde édition de l'opération « Ménage ton lac »

Dans le cadre du World Clean Up Day, le service déchets et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence ont, pour la seconde fois, organisé l'opération « Ménage ton Lac » afin de nettoyer les abords du lac de Saint-Cassien après la saison estivale.

Le 17 septembre, ce sont les collégiens de Fayence qui ont débuté cette opération avec un nettoyage de sites le matin et différents stands d'animation et d'information autour de l'environnement. Ils ont ramassé 100kg de déchets.

Le lendemain, plus d'une centaine de personnes ont participé avec plus 1,5 tonnes collectés (740kg d'encombrants, 460kg d'ordures ménagères, 300kg de verre et 80kg d'emballages).

Opération « Laisse parler ton cœur » collecte de jouets d'occasion organisée par « Ecosystem »

La CCPF a pour la première fois participé à la « Semaine Européenne de Réduction des Déchets » durant laquelle l'éco-organisme « Ecosystem », en charge de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), proposait une collecte de jouets.

Les 14 points de collecte répartis sur le territoire ont permis de remettre à l'association « Au cœur des Saisons » 480 kg de jouets.

Les associations caritatives partenaires trient, nettoient et remettent en état les jouets, lorsque cela est possible. De nombreuses familles modestes peuvent ainsi acheter des jouets à petits prix.

Les jouets électriques ou électroniques qui ne peuvent être réparés, sont collectés par Ecosystem pour être dépollués et recyclés en France.



Les travaux d'aménagement de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Vallon des Pins se sont poursuivis durant l'année 2021 avec pour objectif d'y accueillir les premiers déchets en avril 2022. Initié par la commune de Bagnols-en-Forêt et la CCPF en 2014, la mise en place de ce site va permettre de réduire le coût de l'enfouissement pour les collectivités et d'investir davantage dans la réduction à la source des déchets.



LE SITE D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS DU « VALLON DES PINS »

Transféré en 2020 à la Société Publique Locale (SPL) « du Vallon des Pins », ce projet réunit les intercommunalités de l'Est du Var et de l'Ouest des Alpes-Maritimes.

Le site fonctionnera sous maîtrise d'ouvrage publique avec le double intérêt de maîtriser directement les conditions d'enfouissement et de facturer aux collectivités - et donc au final à l'utilisateur - le coût réel du service.

La gouvernance fixée dans les statuts de la SPL permet au Pays de Fayence d'y être majoritaire :

- Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) : 50%
- Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA) : 16,6%
- Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV) : 16,6%
- Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) : 16,6%

Sa présidence est assurée par René BOUCHARD, Maire de Bagnols-en-Forêt et Vice-Président en charge de la gestion des déchets.



La capacité totale d'enfouissement du site du Vallon des Pins sera de 1 750 000 tonnes sur 25 ans pour les seuls déchets ultimes des quatre groupements de communes précités. Les équipements comprennent trois bassins de collecte des lixiviats (liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets, communément dénommé « jus de décharge »), un casier d'enfouissement protégé en fond par une étanchéité d'argile d'un mètre d'épaisseur et 20 000m² de géomembranes, des kilomètres de caniveaux pour que les eaux de pluie n'entrent pas en contact avec les déchets...

Cet aménagement fait donc l'objet d'une attention toute particulière quant au respect de ses obligations en termes d'étanchéité de l'ouvrage, de traitement des eaux de ruissellement et de stabilité des sols.

La création de cet exutoire s'inscrit dans une démarche commune d'amélioration du tri et de réduction des déchets ultimes.

Pour valoriser les gestes de tri et la prévention des déchets, primordiaux aujourd'hui et encore davantage demain, les élus communautaires ont unanimement voté le passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) vers la Redevance Incitative (RI) le 8 décembre 2020. Ce changement important en matière de fiscalité liée à la gestion des déchets mais aussi en termes d'organisation des collectes se met progressivement en place pour une prise d'effet à l'horizon 2024.

REDEVANCE INCITATIVE

39% des déchets produits en Pays de Fayence finissent enfouis sur le territoire, à Bagnols-en-Forêt.

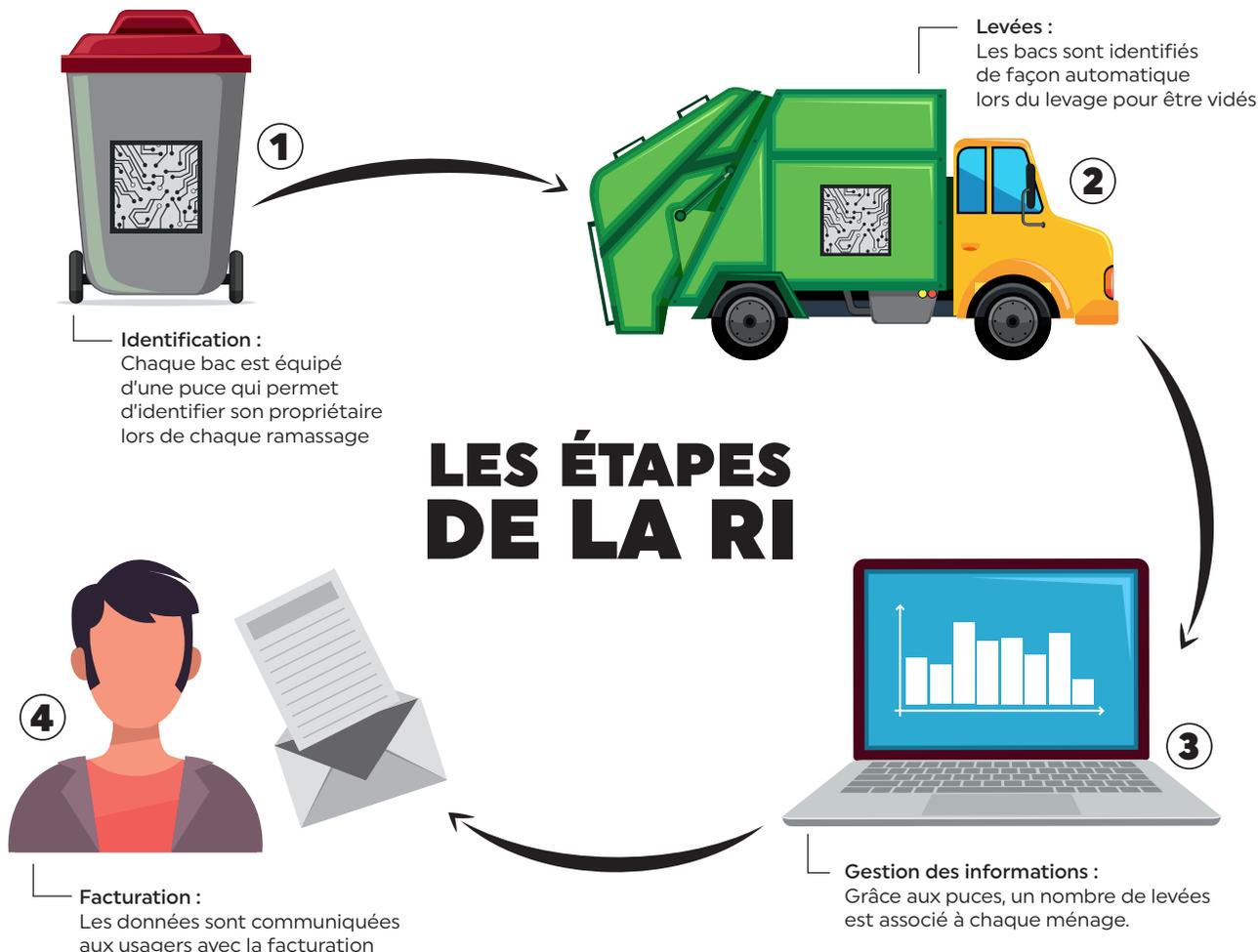
Face à ce constat, la CCPF s'est donnée pour objectifs d'ici 2025 :

- de réduire la production d'ordures ménagères résiduelles à 8 000 tonnes par an,
- d'atteindre 65% de déchets valorisés ou recyclés,
- de mettre en place le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables).
- de réduire ainsi l'impact de la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliquée par l'Etat sur chaque tonne de déchets enfouis qui était de 27,50€ TTC en 2020 et atteindra 71,50€ TTC en 2025.

2021, tout comme 2022, sont des années dites « préparatoires » avec notamment pour objectifs l'acquisition et le déploiement des équipements sur le territoire et la réalisation d'une enquête auprès des usagers. Des demandes de subvention ont été lancées : auprès de l'ADEME pour la mise en place de la RI (724 970€) ainsi qu'auprès de la Région pour un montant maximum de 250 000€.

Avec 2023 s'ouvrira une « phase pédagogique » avec la mise en œuvre du nouveau système de collecte et une facturation transmise aux usagers à titre informatif. S'en suivra la mise en œuvre effective de la RI en 2024, première année de facturation réelle.

Sur le terrain, et pour la collecte en porte-à porte, le lien entre collecte et facturation sera organisé comme suit :



Pour la collecte collective (cœurs de village et lieux inaccessibles pour les camions de collecte), les conteneurs collectifs semi-enterrés ou enterrés seront dotés d'un système de contrôle d'accès individuels par badge.





Sport Tourisme Culture

BASE AVIRON	44
SPORTS	46
OTI	48
MEDIATEM ET MANIFESTATIONS LABELISÉES	51

RÉHABILITATION - EXTENSION DE LA BASE D'AVIRON DU LAC DE SAINT-CASSIEN

La base d'aviron est la propriété de la ville de Montauroux qui en a confié la gestion et le développement à la Communauté de communes en 2015.

Construite au début des années 80, ses locaux étaient devenus vétustes, inadaptés et particulièrement énergivores. Les élus communautaires ont donc décidé de lancer des travaux de réhabilitation-extension du bâtiment avec pour objectifs premiers le développement local de la pratique de l'aviron et du club local « Aviron Saint-Cassien ». Un choix d'autant plus pertinent que la base d'aviron s'est vue classer, en octobre 2020, « centre de préparation aux jeux » par le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Cet équipement a donc vu sa stature locale et nationale passer au rang international.

L'ambition du projet, c'est également sa volonté d'être un équipement sportif qui permette d'accueillir les centaines de collégiens du territoire, mais aussi des sportifs de haut niveau issus du club local, des clubs résidents ou des clubs internationaux.

La surface du bâtiment a donc été doublée avec des salles de préparation physique adaptée au sport de haut niveau (salle d'ergomètres, salle de musculation) et au handisport.



Les travaux, débutés en novembre 2020, se sont poursuivis durant toute l'année 2021. Les maires, en présence d'Evence RICHARD, Préfet, et d'Eric DE WISPELAERE, Sous-Préfet, ont pu constater l'avancée significative des travaux le 5 octobre (cf. photo ci-contre).



S'agissant du coût de l'opération, le montant des travaux s'élève à 1 980 000€ et son équipement à 158 000€, soit un total de 2 138 000€ HT.

Pour le financement de l'opération, 815 940€ de subventions ont été obtenues :

- 345 000 € du Conseil Régional dans le cadre du contrat régional d'équilibre territorial,
- 250 000€ de l'Agence Nationale du Sport,
- 220 940€ de l'Etat dans la cadre du contrat de ruralité passé entre l'Etat et la CCPF.

Un investissement qui engendrera des retombées économiques, touristiques et médiatiques très favorables pour le Pays de Fayence.

SPORTS

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX

STADE DE FOOTBALL INTERCOMMUNAL DE FAYENCE : Ce stade, équipé de trois terrains en gazon synthétique et d'une tribune de 300 places est utilisé par le Football Club du Pays de Fayence et par les élèves du collège Marie Mauron. Budget 2021 (dépenses de fonctionnement et investissements confondues) :

37 525 €

STADE INTERCOMMUNAL DE TOURRETTES : Ce stade, propriété de la commune de Tourrettes qui en a confié la gestion à la CCPF est utilisé par le « Rugby Club du Pays de Fayence et l'«Entente du Pays de Fayence Athlétisme ». Budget 2021 (dépenses de fonctionnement et investissements confondues) :

67 978 €

GYMNASE OMNISPORTS DE FAYENCE : Cette structure bénéficie aux élèves du collège Marie Mauron et aux associations sportives locales. Budget 2021 (dépenses de fonctionnement et investissements confondues) :

37 790 €

GYMNASE OMNISPORTS DE MONTAUROUX : Ce gymnase appartient au Conseil Général qui en a transféré la gestion à la CCPF. Il est utilisé par les élèves du collège Léonard de Vinci et par les associations sportives locales. Budget 2021 (dépenses de fonctionnement et investissements confondues) :

67 550 €

BASE D'AVIRON DU LAC DE SAINT-CASSIEN : Centre de préparation aux Jeux Olympiques Paris 2024 (cf. page 44/45)

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

- 22 associations sportives représentant environ 2 816 adhérents, dont 1 434 de moins de 18 ans, ont été subventionnées à hauteur de **152 600 €** en 2021. La CCPF aide également ces associations d'un point de vue logistique (prêt de salle, mise à disposition de matériels...)
- La « Journée des sports » qui s'est déroulée le 4 septembre 2021 a réuni 40 stands d'associations sportives (nombre de participants en baisse en raison des obligations liées au « Pass sanitaire »)
- Le guide des associations sportives, diffusé à 14 550 exemplaires, est venu compléter l'information des sportifs avec 67 associations référencées.

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 10H > 17H



Sous réserve des mesures gouvernementales
Plus d'infos sur : www.cc-paysdefayence.fr



LE BALISAGE, L'ENTRETIEN ET LES ÉQUIPEMENTS DES SENTIERS DE RANDONNÉE

Un sentier de Grande Randonnée de Pays (GR de Pays), baptisé « Villages perchés de Haute Siagne » ainsi que 14 promenades et randonnées locales (dites « PR ») sillonnent le territoire intercommunal et permettent aux marcheurs aguerris comme aux amateurs de découvrir la diversité du patrimoine local et la grande variété des paysages. Un topo-guide édité par la CCPF en 2020 présente l'ensemble de ces parcours : « Le Pays de Fayence à pied – Villages perchés en Provence d'Azur ».

L'année 2021 a été l'occasion pour la CCPF de signer une nouvelle convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour l'entretien du balisage peinture et le petit débroussaillage du GRP et des PR.

Afin de garantir le contrôle de chacun de ces circuits tous les deux ans, il est prévu l'entretien d'une première moitié sur l'année 2022 avec 113 kilomètres de pistes :

- Le Mont Lachens - toit du Var : 16 km
- Les Gorges du Blavet - Castel Diaou : 10km
- Le Lac de Saint-Cassien : 16 km
- La Forteresse - Les Meules : 13 km
- La Forêt Royale : 11 km
- Les ruines du barrage de Malpasset : 19 km
- Le Bois de Turrettes la Camiole : 12 km
- Les Crêtes de Tanneron : 16 km

La seconde moitié sera réalisée durant l'année 2023.

Un balisage additionnel a également été réalisé durant l'hiver avec un renforcement des fixations des flèches directionnelles posées sur les circuits et le remplacement de celles cassées. Deux nouveaux « PR » ont également fait l'objet d'un balisage par poteaux flèches : le lac de Saint-Cassien et le Haut Serminier.

Enfin, un « éco-compteur piéton » a été installé sur le GR de Pays au niveau de la commune de Mons afin d'évaluer le nombre de randonneurs qui l'empruntent et corréler ces chiffres avec ceux du gîte d'étape de Mons.

RÉNOVATION DES BUREAUX D'INFORMATION DE MONS, MONTAUROUX, SEILLANS ET TOURRETTES

En 2021, quatre bureaux d'information touristique ont été rénovés avec pour idée originale d'intégrer ces locaux au sein d'un lieu culturel municipal de type musée ou exposition. En découlent des partenariats « gagnant-gagnant » entre l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) et les municipalités.

L'aménagement des bureaux a été repensé pour permettre un accueil de qualité, créer une harmonisation et une unité visuelle propre au Pays de Fayence afin de répondre aux critères de la démarche qualité tourisme.

Tous ces bureaux sont équipés d'une nouvelle signalétique, de mobiliers neufs, d'écrans dynamiques pour diffuser affiches et vidéos, d'un espace boutique avec des produits du terroir et d'un espace détente.



- **Montauroux (cf. photo ci-dessus)**

A l'extérieur : suppression des places de stationnement situées devant l'entrée du bureau d'information afin d'en améliorer la visibilité et aménager un espace d'accueil convivial.

A l'intérieur : création de l'espace « Manfredo Borsi » destiné à accueillir artistes et expositions et partenariat avec l'association « Montauroux on l'M ».

- **Mons**

Installation dans l'ancienne médiathèque. Décoration personnalisée avec des photos de Boris CHICHLO, monsois passionné.



- **Seillans (cf. photo ci-dessus)**

Avec l'aide de la municipalité : réfection complète du local (électricité, peinture, lumière, chauffage, kitchenette, porte d'entrée permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite), mise en valeur des affiches et tableaux du musée.

- **Tourrettes**

Avec l'aide de la municipalité : aménagement d'une kitchenette et d'un back office, mise en valeur du territoire avec affichage de photos du patrimoine présent en Pays de Fayence.

MAISON DU LAC

La décoration de la Maison du Lac a été complétée avec, à l'intérieur, des objets représentatifs de l'offre de loisirs du territoire (sac de golf, paire d'avirons, affiche des œuvres de Max Ernst, maquette de planeur, vélo...). Trois murs de l'espace scénographique ont été valorisés mettant en avant le pastoralisme, le patrimoine des 9 villages perchés ainsi qu'une carte du lac vue du ciel. La fenêtre donnant sur le lac a également été habillée par vitrophanie avec mention du relief et essences d'arbres visibles.

GÎTE DE RANDONNÉE DE MONS

Ouvert toute l'année. Cette maison de village a été restaurée, aménagée et équipée par la CCPF en 2020 afin d'accueillir chaleureusement les randonneurs, cyclistes, voyageurs sportifs et contemplatifs.

En 2021, 130 personnes y ont séjourné, 150 nuitées.



LES BOUTIQUES

La boutique principale située à la Maison du Lac met en avant une production locale identitaire avec 100% de produits locaux :

- 30 producteurs y sont référencés, dont 7 supplémentaires en 2021,
- 168 références y sont proposées dont 25 supplémentaires en 2021.

Elle propose également un coin librairie avec divers ouvrages mettant à l'honneur des écrivains ou des parutions liés au territoire (bande dessinée du Var, livres d'écrivains locaux, jeu sur le mimosa, jeu sur le Var...).

Chaque bureau d'information touristique réaménagé dispose de son coin boutique où l'on retrouve une harmonisation de présentation ainsi qu'un espace cosy mettant en lumière les producteurs de la commune concernée ou voisine. Y est également intégré un espace librairie avec des livrets signalétiques (cartes IGN, vélo-guides, topo escalade...) et des ouvrages d'art.



2ÈME WEBCAM MONS

Installation d'une deuxième webcam dans le village de Mons offrant une vue panoramique du Pays de Fayence jusqu'à la Méditerranée.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉVÉNEMENTS ET DES PROJETS

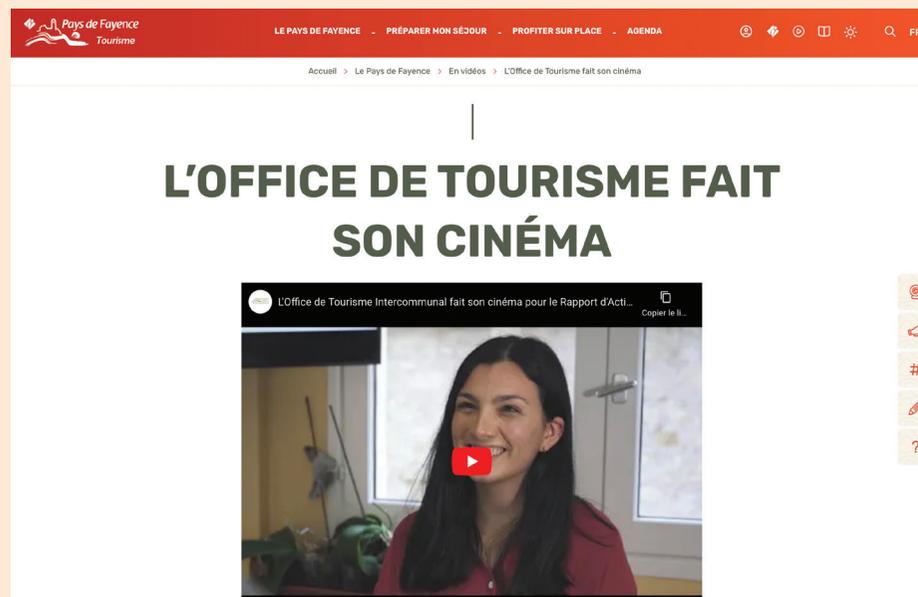
L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence peut, par convention, accompagner chaque événement et/ou projet sur le territoire. Cette convention inclut notamment : la rencontre avec les organisateurs de l'événement afin qu'il présente le programme et l'organisation de la manifestation, la campagne de promotion (éditions, site internet et réseaux sociaux), l'accueil hors les murs avec la « 4L ».

QUELQUES PARTENARIATS CONCLUS EN 2021

- Cello Fan (juin) : tenue d'un stand lors de la soirée d'inauguration
- 2^{ème} Rallye des 9 villages perchés (juin) : départ de la Maison du Lac, accueil des réunions préparatoires, aide logistique et matérielle et participation à la remise des prix
- Festival de Jazz (Juillet) : tenue d'un stand avant le concert d'ouverture
- 22^{ème} festival international de guitare (août) : ouverture exceptionnelle du bureau
- Festival de Quatuors à Cordes (Septembre) : apéritif avant le concert d'ouverture
- 2^{ème} édition « Natura Trail Pays de Fayence » (septembre) : organisation d'un jeu-concours pour gagner deux inscriptions à l'un des deux types de courses (Trail XS 21km / Trail XXS 9km).

PARTICIPATION AUX PROJETS PORTÉS PAR LA CCPF

- **Opération « Ménage Ton Lac » (juin et septembre) :**
Création d'affiches diffusées sur les supports de communication OTI, site internet, publications réseaux sociaux, envoi d'un communiqué de presse, organisation de l'exposition Alain GIRELLI et des ateliers.
- **Opération Navettes Gratuites (été 2021)**
Partenariat avec la CCPF, création d'un flyer distribué dans tous les bureaux d'information, promotion de ce nouveau transport, communication sur le site internet, publications sur réseaux sociaux, envoi d'un communiqué de presse.
- **Base d'aviron de Saint-Cassien – Terre de jeux - Centre de préparation aux Jeux**
Réunion et rencontre avec les organisateurs, participation à l'écriture des textes et des traductions en anglais et espagnol pour fournir les éléments relatifs à la base d'aviron en trois langues au comité d'organisation.
- **Bornes interactives**
Conception et mise en place de bornes tactiles et interactives aux pôles de mobilité de Fayence et de Montauroux : 54 sélections et 797 fiches.



PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 : « L'OFFICE FAIT SON CINÉMA »

L'équipe de l'Office a fait son cinéma à « La Maison pour tous » ! Cette présentation très animée a rassemblé des professionnels, des élus et des institutionnels. Toute l'équipe et des témoignages sont intervenus pour présenter les principales réalisations de 2021. Le rapport d'activité 2021 et le film de l'équipe sont disponibles sur le site internet www.paysdefayence.com

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACCUEIL

Nombre de jours d'ouverture :

1 142 jours d'ouverture dans l'année, soit l'équivalent de trois années d'ouverture 7 jours sur 7.

Nombre de visiteurs :

- 15 536 visiteurs à la Maison du Lac
- 8 611 visiteurs à Fayence
- 12 378 visiteurs sur l'ensemble des autres bureaux d'information soit un total de 36 525 visiteurs accueillis.

MEDIATEM : UN RÉSEAU AU SERVICE DE LA CULTURE POUR TOUS



Le réseau MEDIATEM réunit les médiathèques et bibliothèques de Saint-Raphaël, du Pays de Fayence et des Adrets-de-l'Estérel. Il comprend 14 structures réparties comme suit :

- 6 sur Saint-Raphaël : Agay, L'Aspé, Boulouris, Le Dramont, Centre ville,
- 8 en Pays de Fayence : Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes,
- 1 sur Les-Adrets-de-l'Estérel.

**FRÉQUENTATION DU PORTAIL MEDIATEM.FR EN NETTE HAUSSE EN 2021 (EFFET COVID) : + 111%
142 661 CONNEXIONS**

Différents services y sont proposés : soutien scolaire et bases d'autoformation à distance (langues étrangères, code de la route...), lecture de la presse en ligne, emprunts de livres numériques....

**LES PRÊTS ANNUELS EN PRÉSENTIEL SUR LE RÉSEAU MEDIATEM POUR LE PAYS DE FAYENCE :
39 415 SOIT + 27 %**

Communes	Nombre de prêts 2021	
CALLIAN	13 439	+57 %
FAYENCE	7 903	+17,45 %
MONS	777	+75 %
MONTAUROUX	7 985	+7 %
SEILLANS	974	- 4,32 %
SAINT-PAUL-EN-FORÊT	3 366	+28 %
TANNERON	1 030	+15,34%
TOURRETTES	1 545	-11,82%

LES MANIFESTATIONS LABELLISÉES

La Communauté de communes est partenaire de manifestations locales labellisées « évènements culturels du Pays de Fayence ».

CELLO FAN

Festival de musique baroque, classique et contemporaine avec violoncelle obligé, la 20^{ème} édition CELLO FAN s'est tenue du 1^{er} au 5 juillet 2021. Tous les genres y sont proposés : musique de chambre, récital, musique symphonique et lyrique. La C.C.P.F. a soutenu cette manifestation à hauteur de 22 000 €.

FESTIVAL DE JAZZ

Le jazz s'invite chaque année en Pays de Fayence et plus précisément les 2 et 3 juillet en 2021. La C.C.P.F. a participé à l'organisation de cet évènement par une subvention de 4 000 € versée au Comité des fêtes de Tourrettes.



ARTS AU CŒUR DU VILLAGE

Pour des raisons sanitaires, la 17^{ème} édition des « Arts au Cœur du Village » prévue le 25 juillet 2021 a été annulée. Réunissant tous les styles artistiques (gravure, sculpture, ferronnerie, peinture...) dans les ruelles escarpées de Tourrettes, cette page culturelle s'ouvrira de nouveau en 2022.

MUSIQUE CORDIALE FESTIVAL INTERNATIONAL

Ce festival qui réunit de nombreux musiciens des quatre coins du monde dans le village de Seillans a également dû être annulé en 2021.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE GUITARE

Organisé du 5 au 8 août 2021, le festival international de guitare de Montauroux a fêté sa 22^{ème} édition. Au programme : des concerts gratuits dans de nombreux registres musicaux. 4 000€ ont été versés par la C.C.P.F. pour soutenir cet évènement culturel.

QUATUORS A CORDES

Le festival de Quatuors à cordes a accueilli du 09 au 12 septembre 2021 la crème des quatuors internationaux au cœur du patrimoine architectural du Pays de Fayence. Cet évènement majeur de la vie culturelle du territoire a bénéficié d'un appui intercommunal de 40 000 €.

LE CINÉ-FESTIVAL

Soutenue à hauteur de 22 000 € par la CCPF, la 19^{ème} édition du Ciné-Festival s'est tenue du 11 au 16 octobre 2021. Cette manifestation a accueilli un plateau exceptionnel de professionnels des métiers du 7^{ème} Art. Les cinéphiles ont pu également assister à des conférences et des expositions.

FESTIVAL AFRICAIN « BAGILIBA »

La chaleur et les couleurs de l'Afrique ont réchauffé la période automnale du 19^{ème} festival africain « bagiliba » du 10 au 14 novembre 2021. Durant une semaine, des artistes, des créateurs, conteurs, musiciens, modistes et chanteurs sont allés à la rencontre du public. Une participation intercommunale de 5 000€ a été versée à la Fédération bi-départementale des foyers ruraux.



A hand is shown holding a white measuring tape over a white plate containing sliced cucumbers and lettuce. In the background, a clear plastic water bottle with a blue cap sits on a wooden surface. The scene is brightly lit, suggesting a focus on health and wellness.

Lien social Santé

FRANCE SERVICES.....	55
RELAIS PETITE ENFANCE	58
SANTÉ	62



FREQUENTATION 2021

EN 2021, FRANCE SERVICES A ACCUEILLI 7 179 PERSONNES

- En moyenne, **30 demandes par jour**
- Une augmentation de la fréquentation en présentiel qui fait suite à la baisse de 2020 liée aux restrictions sanitaires
- 321 personnes hors Pays de Fayence (Fréjus, Saint-Raphaël, Le Muy, Draguignan, Bargemon...)

Dans le top 7 des thématiques, la demande concerne :

- Un questionnement juridique
- La Caisse d'Allocations Familiales (RSA, prime d'activité, logement...)
- L'assurance maladie
- Les impôts
- Le Pôle Emploi
- La Carsat (Retraite)
- L'ANTS : Agence Nationale des Titres Sécurisés (carte grise, permis de conduire, demande préalable pour les passeports et carte d'identité)

FRÉQUENTATION PAR COMMUNE

Bagnols-en-Forêt	181
Callian	645
Fayence	2 548
Mons	225
Montauroux	1 255
Saint-Paul-en-Forêt	411
Seillans	693
Tanneron	95
Tourrettes	805
Pays de Fayence	6 858
Hors Pays de Fayence	321

MODE DE CONTACT	ANNÉE 2021		Rappel 2020
	Nombre de demandes	En %	Nombre de demandes
En présentiel	5 107	71%	4 735
Par e-mail	62	1%	85
Par téléphone	2 010	28%	2 204
TOTAL	7 179	100%	7 093

BILAN D'ACTIVITÉ

Espace de télétravail et de coworking « NOM@DIA » :

France Services dispose d'une salle de télétravail et de coworking « Nom@dia », équipée pour permettre aux salariés comme aux indépendants de travailler dans une ambiance conviviale et professionnelle. Cet espace modulable de 42m², permet à 8-10 personnes de télétravailler. Il est équipé d'un accès internet Wi-Fi et de casiers de rangement privés.

- 308 demi-journées de présence de télétravailleurs en 2021



• NOUVELLES PERMANENCES 2021

- Familles rurales : association qui aide aux démarches administratives, notamment dans le cadre du surendettement, du micro-crédit...
- Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) : il assure un accompagnement adapté aux adultes handicapés en favorisant le maintien ou la restauration des liens sociaux dans le milieu familial, scolaire ou professionnel.

• ATELIERS ET RÉUNIONS D'INFORMATIONS :

- 18 ateliers d'initiation au français dispensés par une bénévole
- 5 demi-journées de recrutement (Pôle Emploi, Isa Intérim, employeurs)
- 4 réunions d'info-collective : Ecole de la deuxième chance
- Plusieurs sessions « garantie jeunes » par la Mission Locale Est-Var
- Une demi-journée porte-ouvertes pour les secrétaires de mairie

• FORMATIONS :

- 9 ateliers numériques de l'Office de Tourisme Intercommunal pour les professionnels du tourisme
- 17 demi-journées de formation du personnel de la régie des eaux
- 8 demi-journées de formation CNFPT à distance du personnel de la Communauté de communes

• GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

- Accueil des usagers uniquement sur rendez-vous pour limiter les interactions
- Réouverture au public de l'espace Multimédia à partir de septembre 2021
- Nombreuses formations des partenaires nationaux en visio-conférence

PARTICULARITÉS 2021 :

- Installation d'une vidéosurveillance et d'un dispositif d'alerte en liaison avec la police municipale pour dissuader les comportements parfois agressifs des usagers
- Installation d'une borne de satisfaction fournie par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

QUELQUES COMMENTAIRES D'USAGERS

14 octobre : Parfait du début à la fin. Rien à redire. L'hôtesse d'accueil était très charmante. 😊

20 octobre : Courtoise, souriante et ultra compétente pour Nathalie et un super accueil de Caroline. 😊

20 octobre : Démarche très compliquée à effectuer mais la patience et la persévérance de l'agent d'accueil ont permis d'en venir à bout. Je suis très satisfaite de sa prestation. 😊

22 octobre : Accueil très agréable et excellente prise en charge. 😊

26 octobre : Mon problème de procuration était compliqué mais a été résolu rapidement et de façon très courtoise. Toute ma famille utilise France Services à leur plus grande satisfaction. Merci infiniment pour votre aide précieuse. 😊

27 octobre : Il y a toujours une réponse à notre problème. Accueil très agréable et toujours à l'écoute. 😊

27 octobre : C'est vraiment d'une grande aide, je suis très contente. Merci beaucoup. 😊

29 octobre : Une équipe formidable, très dynamique et de très bon conseil. Merci pour tout. 😊



NOS PARTENAIRES



LE CONSEILLER NUMÉRIQUE

Par délibération du 13 avril 2021, les élus communautaires ont entériné la création d'un poste de conseiller numérique, emploi qui bénéficie d'un financement de la part de l'Etat via l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires à hauteur de 50 000 € sur deux ans.

Pour renforcer la lutte contre la fracture numérique et accompagner les usagers dans leurs démarches avec les services publics de plus en plus dématérialisés, la présence d'un conseiller numérique est également très précieuse pour poursuivre l'effort de proximité des services à la population du Pays de Fayence.

Au niveau national, ce sont 4 000 conseillers numériques qui ont été spécialement formés pour :

- soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique,
- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens et critiques,
- permettre aux usagers de s'autonomiser pour réaliser des démarches administratives en ligne.

C'est dans ce cadre que David LACHAL a été recruté et formé pour assurer le rôle de conseiller numérique au sein de France Services Pays de Fayence.

Grâce à son aide et ses conseils, les usagers du territoire peuvent notamment :

- prendre en main leur équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette),
- naviguer sur internet,
- connaître l'environnement et le vocabulaire numérique,
- envoyer, recevoir et gérer leurs courriels,
- apprendre les bases du traitement de texte,
- installer et utiliser des applications utiles sur leur téléphone portable,
- créer et gérer leur contenu numérique.



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
**France
services**



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, et par ordonnance du 19 mai 2021, les « Relais d'Assistants Maternels » (RAM) sont devenus des « Relais Petite Enfance » (RPE), services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents comme pour les professionnels.

Le RPE organise, pour les assistants maternels et les gardes à domicile, des temps de rencontre et d'échanges de pratiques dans le but d'accompagner leurs missions du quotidien et de rompre leur isolement.

Le RPE propose aux enfants des ateliers de motricité, d'éveil musical ou sensoriel, d'arts plastiques, de comptines, des sorties...qui leur permettent de découvrir la vie en collectivité dans un espace approprié. Ces ateliers leur permettent également de développer leurs compétences et de prendre confiance en eux.

Chaque année, cinq assistant(e)s maternel(le)s volontaires travaillent avec le RPE sur l'élaboration et la mise en place d'un projet pédagogique. Celui retenu pour l'année 2021 : « **Les couleurs dans tous les sens** ».

Ce thème a permis aux enfants d'exploiter leur potentiel de petits explorateurs en s'appropriant tout au long de l'année les couleurs à travers différents ateliers sensoriels.

Le RPE se prépare également pour représenter l'« observatoire de la petite enfance » pour les neuf communes du territoire.

Grâce à cela, des données précises peuvent être récoltées pour l'année 2021, à savoir :

- Le nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans :..... 750
- Le nombre de places en accueil collectif :..... 182
- Le nombre de place en accueil individuel : 236
- Le nombre de places d'accueil minimum :..... 418 (avec de plus en plus d'accueil en temps partiel)



Type de structure	Nombre de structure	Nombre de places
Multi-accueil municipal	4 (Fayence, Montauroux (2), Seillans)	137
Multi-accueil associatif	1 (Callian)	25
Micro-crèche privée	2 (Tourrettes, Montauroux)	20
Assistants Maternels	67	236
Dont Maison Assistants Maternels	2 (Tourrettes, Montauroux)	20
TOTAL		418

FREQUENTATION 2021

Pour les enfants :

Depuis la crise sanitaire, 20 enfants par jour, en un seul groupe, ont été accueillis au sein du RPE avec un protocole sanitaire strict (prise de température, lavage des mains, port du masque et gel hydroalcoolique.) 197 enfants fréquentent régulièrement le RPE et participent aux nombreux ateliers d'éveil proposés.

Pour les assistants maternels :

- Sur 67 assistants maternels agréés, 62 sont réellement actifs et 45 fréquentent le RPE régulièrement,
- Le RPE a un taux de fréquentation de 75 %,
- Le RPE a accueilli 8 candidat(e)s en rendez-vous individuels afin de les informer sur les démarches à effectuer pour devenir assistant(e) maternel(le). On observe cependant une baisse d'intérêt national pour cette profession,
- 12 assistants maternels ont bénéficié de la formation « Sauveteur Secouriste au Travail » (SST).

Pour les parents :

- 211 familles ont été reçues pour des recherches de modes de garde, des renseignements sur le fonctionnement du RPE ou pour un soutien à la parentalité,
- Le RPE a assuré une permanence physique et téléphonique tous les après-midis de 14h à 17h.



ATELIERS PARENTS/ENFANTS

Le RPE propose des ateliers parents/enfants organisés tous les mois gratuitement, le mardi ou le jeudi après-midi. Ces ateliers ont été mis en place suite à de nombreuses demandes. Ce sont des temps d'échange et de partage pour les parents (futurs-parents, grands-parents...) comme pour les enfants. Des activités ludiques y sont proposées (ateliers créatifs, sportifs, sensoriels...).

Même si la crise sanitaire a entraîné une baisse du nombre de participants en 2021, l'intérêt pour ces ateliers parents/enfants ne cesse de croître (46 familles souhaitent y participer). L'équipe du RPE souhaite pérenniser cet accueil à deux fois par semaine dans le futur bâtiment de la MIPEF (Maison Intercommunale de la Petite enfance et de la Famille).



NOUVEAUTÉ 2021 : LA MISE EN PLACE D'UN « PARTENAIRE HANDICAP »

Il tenait à cœur de l'équipe du RPE de mettre en place un « Partenaire Handicap ». Ce projet, riche de sens, a pour objectif d'apporter un accompagnement privilégié pour les familles avec enfants présentant un handicap. Il permet un temps de rencontre afin d'adapter au mieux un mode de garde en fonction des besoins spécifiques de l'enfant et permettre aux parents de concilier de leur vie professionnelle et leur vie familiale sans contraintes supplémentaires.

Le RPE s'est donc engagé à proposer :

- un accompagnement spécifique, en facilitant la recherche d'une place d'accueil pour leur enfant porteur de handicap,
- plus de jours d'accueil au relais pour les assistantes maternelles qui accueillent un enfant en situation de handicap,
- un suivi privilégié en fonction du besoin de la famille.

Une dizaine d'assistantes maternelles se sont engagées dans ce dispositif. Des formations sur le thème « comment accompagner un enfant porteur de handicap au quotidien ? » leur seront dispensées durant l'année 2022. Elles souhaitent également suivre une formation certifiante sur l'autisme.

LE GAPS : PARTENAIRE SANTÉ DU TERRITOIRE



Association loi 1901, le Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé (GAPS) se définit comme un réseau de santé : en partenariat étroit avec les professionnels de santé, les associations de patients, les associations sportives et les élus, le GAPS a pour principaux objectifs de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité et l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires sur le territoire. Les actions du GAPS sont issues des besoins constatés dans le diagnostic territorial réalisé à l'occasion de la création du projet de santé de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Fayence.

Avec une demande de soins en augmentation régulière, due au vieillissement et à l'augmentation de la population, et une densité de médecins généralistes de 6 pour 10 000 habitants (10,6 pour le reste du Var) dont plus de 50% sont âgés de plus de 55 ans, lutter contre la dégradation de la démographie médicale, faciliter l'accès aux soins et développer les offres de prévention sont des enjeux forts pour le Pays de Fayence.

Le GAPS a mené de nombreuses actions en ce sens durant l'année 2021 :

La labellisation officielle de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Fayence par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en septembre 2021 avec une organisation du « multisite » et la création d'un accueil pour les soins non programmés (cf. page 64).

La vaccination COVID 19

- **Gestion de la plateforme d'appel du centre de vaccination** avec l'appui de la mairie de Fayence et de la CCPF.
- **Soutien à la gestion du centre de vaccination** : le GAPS a participé à l'organisation et à la mise en route du centre de vaccination aux côtés de la CCPF, du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Var Est Pays de Fayence.
- **Remerciements aux bénévoles** : le GAPS a fait le lien avec les bénévoles pour la remise des chèques cadeaux offerts par la CCPF, ainsi que ceux offerts par les professionnels de santé. Deux « pot de l'amitié » ont été organisés : l'un à l'initiative de la CCPF et de la mairie de Fayence, l'autre par certains professionnels de santé.



Lien avec les structures médico-sociales du territoire

- **Programme d'inclusion pour le foyer de vie de Meaulx** : afin d'améliorer l'inclusion des adultes handicapés du foyer de vie de Meaulx, le GAPS a organisé un parcours de prise en charge adapté pour les pensionnaires du foyer qui subissent plus rapidement que le reste de la population les effets du vieillissement.
- **Soutien à l'EHPAD de Saint-Paul-en-Forêt** : soutien apportée à la direction de l'EHPAD à la suite d'un cluster survenu dans l'établissement au mois d'août 2021.

Lutte contre la désertification médicale

- **Création de la Maison de l'interne et de l'étudiant** : création d'une structure pour accompagner les étudiants dans le domaine de la santé, pour les accueillir et faciliter leur installation sur le territoire lorsqu'ils le souhaitent. La Maison de l'interne et de l'étudiant a été créée en novembre 2021 et sera déployée en 2022
- **Soutien aux médecins proches de la retraite** : aide du GAPS pour leur mise en relation avec de jeunes médecins nouvellement diplômés afin d'assurer la succession du cabinet

Collaboration avec la commission intercommunale « santé-sociale » de la CCPF

- **Actions menées avec la CCPF contre le surpoids et la sédentarité de l'enfant et de l'adolescent** (cf. page 63).



Participation à « Octobre Rose »

Le GAPS a accompagné les « couturières solidaires du Pays de Fayence » dans le programme qu'elles ont organisé pour l'opération « Octobre rose » sur le territoire (moyens de communication, moyens financiers) et a également organisé une journée d'information sur la prise en charge des suites du cancer du sein.

Communication

- Création du site internet du GAPS : www.gaps-sante.fr
- Réalisation d'articles insérés dans les outils de communication intercommunaux (revue, site internet, facebook...)



En raison de l'âge des médecins généralistes exerçant en Pays de Fayence et de la pénurie de médecins généralistes en France, notre territoire risque de subir un phénomène de désertification médicale dans quelques années.

La Communauté de communes lutte contre ce risque en partenariat étroit avec le Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé (GAPS).

La création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) pour le Pays de Fayence représente une action structurante pour l'amélioration et le maintien du service santé.

En effet la MSP, structure d'exercice coordonné, offre aux patients des prises en charge mieux organisées et aux professionnels de santé une amélioration de leur exercice. Cette façon de travailler étant un des déterminants à l'installation des jeunes médecins, la MSP sera également un des leviers pour lutter contre la désertification médicale.

Une MSP peut être mono-site, comme celle de Bagnols-en-Forêt, et regrouper en un même lieu des médecins généralistes et différents professionnels de santé, ou multisite et regrouper des

cabinets dispersés géographiquement. L'important, c'est que ces professionnels travaillent ensemble et portent un « projet de santé » (PDS) commun et validé par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

C'est dans ce cadre que le GAPS, avec le soutien de la Communauté de communes, a établi un avant-projet qui a été validé par l'ARS en mars 2019.

L'étape suivante consistait en l'élaboration du PDS, développement détaillé et affiné de l'avant-projet, travail qui a demandé deux années de démarches et d'écriture.

En septembre 2021, ce projet de santé a été validé par l'ARS, ce qui vaut **labellisation officielle de la MSP multisite du Pays de Fayence.**

LES POINTS CLÉS DE LA « MSP » DU PAYS DE FAYENCE

L'organisation du multisite :

Dans l'idée de renforcer le service santé au plus près des habitants (et si possible dans les cœurs de villages), la MSP est composée de 5 maisons médicales :

- La Maison Médicale de Seillans : le regroupement pharmacie et médecin généraliste.
- La Maison Médicale de Fayence : le regroupement de la Brèche : pharmacie et médecins généralistes (les médecins se déplacent jusqu'à Mons).
- La Maison Médicale de Turrettes : le regroupement de Tassy : pharmacie, médecins généralistes, ophtalmologiste, gynécologue, kinésithérapeute, infirmières, orthoptiste, podologue.
- La Maison Médicale de Callian : le regroupement pharmacie, médecins généralistes et podologue.
- La Maison Médicale de Montauroux : le regroupement médecins généralistes, kinésithérapeute, infirmière, sages-femmes, psychologue, nutritionniste.

S'y ajoutent d'autres sites individuels :

- Dr Loris-Alexandre MAZELIN, psychiatre (Montauroux)
- Dr Natalia CASTAIGNE, médecin généraliste (Callian)
- Pharmacie de Callian : Dr Jean-Christophe CASTAIGNE (Callian)
- Happy Pharmacie : Dr Caroline LE MEE (Montauroux)
- Corina El DHAMBRI, infirmière (Fayence)
- Rallia GRAOUDI ESTEVES, infirmière (Fayence)
- Catherine HOYER, infirmière (Fayence)
- Angélique HUGUENOT, infirmière (Fayence)
- Thomas TALLENT, infirmier (Mons)

La création d'un accueil pour les soins non programmés :

Pour avoir accès à un médecin généraliste, de 8h00 à 20h00, pour toute consultation en urgence, la MSP a mis à disposition un numéro unique : 07 88 77 88 88

L'équipe d'accueil, formée à cette prise en charge obtiendra un rendez-vous (dans les 24 heures suivant l'appel) avec un des médecins de l'équipe, au plus proche du domicile du demandeur. Le centre 15 reste toujours accessible 24h/24 en cas d'urgence vitale.

Compte tenu de l'importance de ces MSP et de l'organisation collective de la santé pour un territoire, la CCPF a continué en 2021 à soutenir les travaux du GAPS et à participer à ceux-ci, notamment pour l'élaboration du projet de santé et son dépôt auprès de l'ARS. Depuis le début de l'année 2020, la CCPF est membre du conseil d'administration du GAPS. C'est Bernard HENRY, Vice-président délégué à la Santé et au Social, qui représente la CCPF au sein de ce conseil d'administration.

OBÉSITÉ ET SURPOIDS DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Maladie chronique complexe, l'obésité peut entraîner dès l'enfance, des difficultés respiratoires, des troubles musculosquelettiques, un risque accru de fractures ou encore une hypertension artérielle. Les enfants et adolescents en situation de surpoids ou d'obésité sont généralement moins épanouis, ont une moins bonne image de leur corps, sont plus souvent harcelés et peuvent avoir de moins bons résultats scolaires.

En raison des possibles conséquences psychologiques et sociales, l'optimisation du parcours de soins et d'accompagnement du surpoids et de l'obésité constitue un véritable enjeu de santé publique.

Le territoire intercommunal n'échappe pas à cette problématique. C'est pourquoi le GAPS, en partenariat avec la commission intercommunale « santé -sociale », a souhaité travailler pour développer des solutions sous la forme d'une organisation territoriale.



C'est dans ce cadre que différentes actions ont été lancées en 2021 :

• Formation des acteurs :

Avec le soutien de la CCPF et de la commune de Saint-Paul-en-Forêt, le GAPS a organisé la formation des acteurs (professionnels de santé et agents territoriaux) à la prise en charge en équipe des enfants et adolescents en situation de surpoids et d'obésité.

Cette formation de qualité a été assurée en novembre 2021 avec le concours du service pédiatrique de l'hôpital LENVAL.

Celle-ci permettra de conforter les connaissances des acteurs, d'organiser la prise en charge en équipe pluridisciplinaire et d'assurer un maillage territorial, support d'une prise en charge commune avec les équipes de la fondation LENVAL.

• Réponse à l'appel à projet « Maison Sport Santé » :

Le GAPS, accompagné par la CCPF, a répondu à un appel à projet lancé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA et la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) concernant la reconnaissance d'une « Maison Sport Santé » en Pays de Fayence. Plutôt qu'un bâtiment, il s'agit d'abord d'une organisation territoriale entre les professionnels de santé, les professionnels du sport et les clubs et associations sportives du Pays de Fayence.

Ce projet permettra d'accompagner la population à la découverte, la reprise, ou la pratique régulière d'activité physique. Le dossier a été constitué conjointement par le GAPS et la CCPF durant l'été 2021 et envoyé en septembre 2021.

La réponse à cet appel à projet est intervenue début 2022 et le territoire dispose à présent d'une organisation locale « Sport-Santé » reconnue, ce qui permettra d'obtenir des financements pour développer ses actions dans ce domaine.

• Sensibilisation des jeunes publics :

Le GAPS, toujours en partenariat avec la CCPF, souhaite mettre en place des actions d'information et de sensibilisation des jeunes publics (écoles et collèges), ainsi qu'aider les écoles à mettre en œuvre les 30 minutes d'activité physique quotidienne demandées par l'Education Nationale. Ces actions permettent également de repérer sans stigmatiser les enfants pour lesquels un accompagnement pourra être proposé. Elles seront mises en œuvre sur la période scolaire 2022-2023.







Eaux et Assainissement

TRAVAUX 2021.....	66
MAISON DE L'EAU	68
GEMAPI	70
NATURA 2000	71

TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX

• **Renforcement du réseau d'eau sur la commune de Fayence (RD 563)**
 Entrepris du rond-point des quatre chemins à celui du collège Marie Mauron, ces travaux de réfection des canalisations d'eaux ont permis de remplacer un tuyau vétuste datant du début du 20ème siècle, par une canalisation en fonte d'un diamètre de 200 mm permettant de la distribution de l'eau à tous les abonnés de ce secteur. Ces travaux ont également permis d'augmenter la zone d'influence du bassin de Maracabre durant la période estivale afin de soulager l'alimentation des sources de la Siagnole, par l'intermédiaire du forage de Tassy.

Cette opération a été réalisée dans le cadre d'une action conjointe avec le Département et la commune de Fayence. Les services départementaux ont rénové la couche de roulement de la chaussée. La municipalité de Fayence a amélioré la Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) en posant de nouvelles bornes à incendies et à aménager un boulevard (trottoirs piétons, éclairage public, voie partagée piétons cyclistes).



1967 m³ de terrassement
 Ø200 mm : 2411 ml
 Branchements : 703 ml
 118 branchements
 5 Poteaux incendie

• **Travaux de Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable du centre-ville de Fayence (Tranche 2)**
 Ces travaux ont eu pour objectif le remplacement de canalisations vétustes, souvent sujettes aux fuites, dans le centre ancien de Fayence. Ils ont été réalisés dans le cadre d'une opération conjointe avec la commune de Fayence qui a réalisé des travaux de DECI et la fourniture et pose de fourreaux pour la vidéo surveillance du centre-ville.



305 m³ de terrassement
 405 ml d'assainissement
 70 branchements d'assainissement
 298 ml de fonte Ø100
 156 ml de branchement d'eau
 66 branchements d'eau
 2 poteaux incendie

• **Travaux de réhabilitation des branchements eau potable en centre-ville de Bagnols en Forêt**
 Cette opération a été réalisée en parallèle des travaux de réhabilitation des revêtements de surface menés par la commune de Bagnols-en-forêt.

270 ml de branchement d'eau
 72 branchements d'eau
 32 niches encadrées
 10 ml d'assainissement
 Délais : 10 jours



RÉPARATION DES FUITES SUR LE RÉSEAU PRIMAIRE 2021

COMMUNES	CALLIAN	MONTAOUX	BAGNOLS-EN-FORET	TOURRETTES	FAYENCE	SEILLANS	SAINT-PAUL-EN-FORET	MONS	TANNERON
NOMBRE DE FUITES 2021	3	23	7	6	15	16	6	2	9

TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES STATIONS D'ÉPURATION (STEP)



- Mise en place d'une presse à boue sur la station de Seillans village (cf. photo ci-contre). Les boues pâteuses sont ainsi transportées dans un centre compostage et revalorisés en agriculture
- Grosse maintenance de la presse à boue de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt
- Remplacement des radars des canaux de sortie STEP de Tourrettes

TRAVAUX RÉALISÉS EXCLUSIVEMENT PAR LES ÉQUIPES EN RÉGIE

• Travaux d'étanchéité du réseau Siagnole

Ces travaux permettent de réduire la turbidité de l'eau en période de fortes pluies. Ils ont consisté à reprendre l'étanchéité des regards de visite ainsi que l'étanchéité des captages.

• Télégestion du réseau

La télégestion permet de connaître, en temps réel et à distance, tous les paramètres du réseau (débit, pression, hauteur d'eau) afin de d'optimiser les réglages et la répartition des eaux. En 2021, la régie a notamment :

- Mis en œuvre 24 sondes de mesure de réseau (hauteur d'eau, pressions ...),
- Installé 16 boîtiers de télégestion sur les points de production et de stockage dont trois sites sont autonomes grâce à des panneaux solaires,
- Mis en place une supervision pour l'ensemble du réseau.

• Evolution administrative du pôle clientèle

- Préparation administrative de la mensualisation proposée depuis le 1er janvier 2022 pour les abonnés
- Lancement de la convergence tarifaire sur la partie fixe « assainissement collectif »
- Création d'un portail abonné avec un logiciel de gestion uniforme pour tous les usagers
- Mise en œuvre du matériel de télérelève des compteurs

• Amélioration du système de pompage de Tanneron

Installation d'un système sur les pompes de Tanneron permettant une variation commandée à distance des débits de pompages, et ainsi une optimisation de la production d'eau en fonction des consommations.

Contrôles réalisés par le SPANC du 01/01/2021 au 31/12/2021

Commune	Nombre d'installations contrôlées	Nombre d'installations non conformes	Taux de conformité
BAGNOLS EN FORET	69	7	10.1
CALLIAN	145	13	9.0
FAYENCE	110	9	8.1
MONS	48	6	12.5
MONTAUROUX	168	20	11.9
SEILLANS	86	10	11.6
ST PAUL EN FORET	64	7	10.9
TANNERON	59	18	30.5
TOURRETTES	24	6	25.0
Total	773	96	12.4%

LES FAITS MARQUANTS 2021

- Incendie en fin d'année 2021 en dessus du village de Seillans : Mobilisation des agents de la régie afin d'alimenter les poteaux incendies ne pouvant plus être alimentés par les forages de Sainte-Brigitte en raison de la rupture d'alimentation électrique provoqué par le feu.
- Fin décembre 2021 :
 - Début de la sécheresse pour la partie nord de Seillans dont les ressources des forages de Sainte-Brigitte et de la source du Baou Roux deviennent insuffisantes.
 - Début des rotations de camions citerne depuis Fayence jusqu'au bassin de Sainte-Brigitte.

LA MAISON DE L'EAU : UNE VISION MODERNE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Provisoirement installés dans les locaux de la « Maison de Pays » de Fayence, les agents de la régie des eaux, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, se sont adaptés à cet ancien bâtiment malgré les nombreuses contraintes du lieu : bureaux exigus, capacités de stockage insuffisantes impactant les délais et la qualité des interventions sur les 674 km de réseaux, locaux inadaptés pour l'accueil des personnes à mobilité réduite....



Ne pouvant faire l'objet d'aucune extension (conformément aux prescriptions des Bâtiments de France), la « Maison de Pays » doit faire l'objet d'une remise aux normes afin d'y accueillir un service intercommunal dont les besoins correspondent davantage au dimensionnement et à l'implantation du lieu : « France Services ».

C'est dans ce cadre que le projet de la « Maison de l'eau » a vu le jour avec pour objectifs de fusionner moyens humains, technologiques, et matériels pour garantir une vision de moyen et de long terme de la gestion locale de l'eau. C'est un outil indispensable, fonctionnel et écoresponsable, pour assurer un service public de proximité et de qualité.

Implanté derrière le gymnase intercommunal de Fayence, le chantier de construction a débuté en août 2020 et s'est poursuivi durant l'année 2021 malgré les difficultés d'approvisionnement et le contexte sanitaire liés à la Covid 19. Véritable « boîte à outils » de la régie des eaux du Pays de Fayence, ce bâtiment a été pensé selon les besoins des différents services en matière d'organisation tout en répondant aux enjeux environnementaux en termes de transition énergétique .

Du point de vue environnemental, les critères de conception

et de performances préfigurent les attentes de la future réglementation thermique (dite « RT 2020 »).

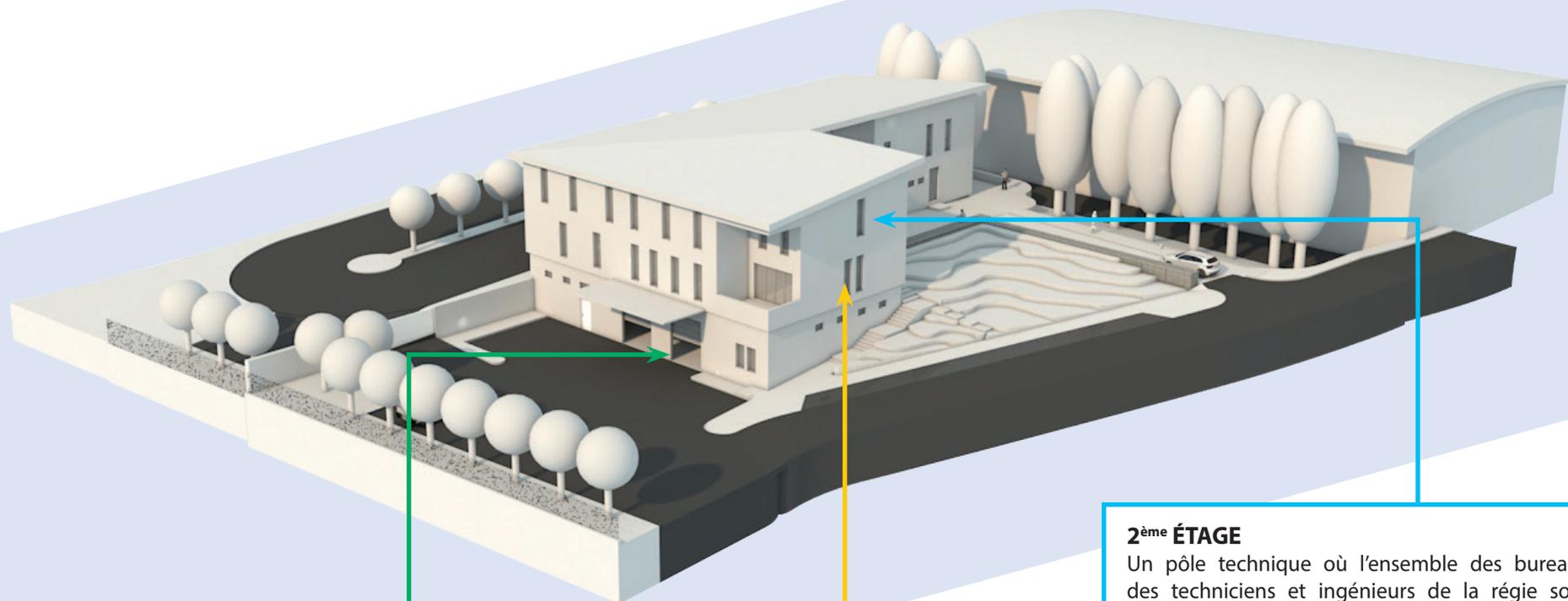
En effet, ce bâtiment mixte béton en sous-sol et bois en étages répond aux critères suivants :

- Une isolation par des matériaux biosourcés (bois, fibres de bois, paille)
- Un grande compacité de bâtiments permettant moins de déperditions énergétiques
- Une étanchéité à l'air par des menuiseries adaptées
- Un mode de chauffage innovant par pompe à chaleur couplé avec un rafraîchisseur adiabatique pour le confort d'été
- Une production d'électricité par panneaux photovoltaïques
- Une gestion économe de l'eau
- Une gestion des eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées
- Un bâtiment bioclimatique intégrant parfaitement le confort d'été sans climatisation mais par un rafraîchissement et des protections solaires.

Enfin, fait exceptionnel, grâce à tous ces éléments de faible consommation énergétique et l'emploi de bois, la neutralité carbone du bâtiment est largement dépassée sur sa durée de vie.



DU POINT DE VUE CONCEPTIONNEL, LE BÂTIMENT EST COMPOSÉ DE 3 NIVEAUX :



SOUS-SOL

Un pôle logistique permettant le stockage des pièces détachées indispensables au fonctionnement de la régie (réparations 24 h/24 et 7 jours/7) pour le réseau d'eau et d'assainissement mais aussi pour les stations d'épuration.

Un local « métrologie » pour la réparation, le stockage et l'entretien des éléments électromécaniques et de télésurveillance du réseau.

Un local « archives » ainsi que des locaux pour le personnel (vestiaires, sanitaires...).

2^{ème} ÉTAGE

Un pôle technique où l'ensemble des bureaux des techniciens et ingénieurs de la régie sont rassemblés en un même lieu afin de faciliter les échanges.

1^{er} ÉTAGE

Un pôle administratif permettant d'accueillir le public ainsi que tous les services administratifs (régie, comptabilité, facturation, SPANC, marchés public, direction) mais aussi une salle dédiée aux réunions et aux animations sur l'eau.

Enfin, la maison de l'eau se veut une structure tournée vers les jeunes générations qui seront les futurs utilisateurs de l'eau. C'est pourquoi, des expositions et animations tournées vers le cycle de l'eau seront proposées aux élèves des établissements scolaires environnants. Ils pourront également être sensibilisés à la préservation des ressources ou découvrir les métiers de l'eau, notamment par le biais des stages de découverte organisés pour les élèves de 3^{ème}.

La GEMAPI correspond à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

Pour le bassin versant de la Siagne les actions ont porté sur :

- La poursuite du programme d'entretien des cours d'eau :

Des actions de débroussaillage et retrait des embâcles ont été effectuées aux endroits où des enjeux d'inondation potentielle avaient été préalablement détectés :

- Vallon Vincent en amont du centre commercial,
- Camiole en amont de la buse d'écoulement du Centre Agora,
- Vallon des Combes en amont et aval de la buse d'écoulement et du piège à embâcle du Chemin des Combes, ainsi qu'à la confluence avec le Riou Blanc chemin de Dayan.

- La poursuite des études préalables à la réhabilitation du barrage de Banégon :

Au cours de l'année 2021, le SMIAGE a réalisé un état hydrologique et hydraulique du barrage de Banégon, étape nécessaire pour la poursuite des études en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation en 2024. Jusqu'à la réalisation des travaux, le barrage est suivi régulièrement pour assurer la sécurité de l'ouvrage, son entretien régulier et son suivi environnemental.

La compétence GEMAPI s'exerce au travers de trois syndicats qui recouvrent les trois bassins versants du territoire :

- Le Syndicat Mixte pour les Inondations et la Gestion des Eaux (SMIAGE) pour le bassin versant de la Siagne,
- Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) pour le bassin versant de l'Argens,
- Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon pour ce bassin versant.



Pour le bassin versant de l'Argens, prise en compte du risque inondation du quartier des Estérêts-du-Lac :

L'étude réalisée a permis de :

- comprendre le fonctionnement morphologique et hydraulique des différents cours d'eau et analyser les risques d'inondation,
- identifier les causes des débordements, les modifications du fonctionnement naturel des différents cours d'eau,
- rechercher des solutions de réduction du risque inondation avec les possibilités de restauration des cours d'eau dégradés.

Les conclusions de l'étude seront présentées à la commune de Montauroux et aux habitants du quartier.

NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

Actions « Natura 2000 » :

Le site des Gorges de la Siagne est un site interdépartemental qui s'étend sur 11 communes des Alpes-Maritimes et du Var pour une superficie de 5 300 hectares.

Ce site, fréquenté chaque année par un nombre croissant de visiteurs, est très fragile. En effet, les milieux et espèces liés à la rivière sont dépendants de la qualité de l'eau. La fréquentation humaine excessive et les activités de pleine nature (escalade, VTT...) perturbent la faune et peuvent dégrader les habitats.

L'animation du site des Gorges de la Siagne est animée par le SMIAGE et la Communauté de communes grâce à la présence régulière de Laurent MILLARD, écogarde.

Des patrouilles de surveillance sur site sont menées afin de faire respecter la réglementation, minimiser le risque incendie ainsi que les dégradations et atteintes à l'environnement. L'information et la sensibilisation du public à la fragilité des milieux sont également dispensées lors de cette veille ainsi que par la pose de panneaux pédagogiques (cf. photo ci-contre).

Des études et inventaires naturalistes sont menés de manière régulière afin d'appréhender et pérenniser les populations à fort enjeu de conservation (comptages saisonniers de chiroptères, suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches et des tortues cistudes...).

Enfin, des actions d'animation sont organisées dans les écoles, les collèges ou lors d'évènements afin de sensibiliser le jeune public à la richesse de leur environnement et à la protection de celui-ci.



